

Mémoire de fin d'études pour l'obtention du diplôme HES
d'assistante sociale

Support social et réinsertion professionnelle d'anciens détenus

Liens et enjeux



De

Merotto Nadia

Directrice de mémoire : Geneviève Pasche

Haute Ecole Santé Social Valais

Sion, le 4 janvier 2009

Remerciement

Par ces quelques lignes, nous souhaitons remercier les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de ce travail de fin d'études.

- ❖ Premièrement, un grand merci à tous les professionnels qui ont acceptés, au cours de la construction de notre mémoire, de nous rencontrer et de répondre à nos questions. Malgré un emploi du temps chargé vous avez été nombreux à nous accorder du temps. Nous remercions particulièrement :
 - Carrefour Prison et la Probation valaisanne, pour nous avoir reçus au départ de ce projet et pour nous avoir guidés dans nos réflexions.
 - Et un énorme remerciement à la Probation neuchâteloise ainsi qu'à tous leurs collaborateurs, pour vous être impliqué dans ce travail et avoir soutenus ce projet. Sans vous cela n'aurait pas été possible.

- ❖ Ensuite, nous tenons à remercier les personnes anciennement détenues qui ont acceptés de se prêter à cet exercice. Merci d'avoir partagé avec nous une partie de votre histoire. Que l'avenir puisse vous sourire et le bonheur vous accompagner.

- ❖ Mme Pasche : à notre directrice de mémoire qui a été d'une grande aide à chaque étape de ce travail. Merci pour votre patience et pour vos précieux conseils.

- ❖ Encore un grand merci aux deux personnes ayant accepté de corriger les fautes d'orthographe de ce travail.

- ❖ Pour terminer, nous remercions toutes les personnes susceptibles d'avoir été oubliées parmi les lignes ci-dessus.

Résumé

Ce travail porte sur la réinsertion professionnelle d'anciens détenus en lien avec le support social. Notamment, comment le support social d'un ancien détenu peut être un facteur favorisant le retour à une activité professionnelle après une peine privative de liberté ou au contraire un frein.

Dans un premier temps, nous abordons divers concepts nous permettons de nous positionner quant à ce thème. Premièrement, la réinsertion sociale avant de nous intéresser, de manière plus spécifique, au retour à une activité professionnelle. Deuxièmement, nous exposons l'influence du réseau social réel et perçu.

Dans un second temps, nous nous intéressons à la réalité vécue par des anciens détenus et posons de manière descriptive les entretiens que nous avons menés. Par la suite, nous procédons à l'analyse sur la base des informations recueillies tant durant nos recherches documentaires que durant les interviews qui ont été menés.

Mots-clés :

Réinsertion sociale et professionnelle, prison, support social réel et perçu, compétences sociales, travail et privation de liberté.

TABLE DES MATIERES

<u>CHAPITRE 1 : CADRE DE DÉPART</u>	<u>2</u>
<u>1) THÉMATIQUE</u>	<u>2</u>
<u>2) MOTIVATION</u>	<u>3</u>
<u>3) BUT ET OBJECTIFS</u>	<u>3</u>
<u>4) HYPOTHÈSES</u>	<u>4</u>
<u>CHAPITRE 2 : CADRE THÉORIQUE</u>	<u>5</u>
<u>5) LA PRISON</u>	<u>5</u>
<u>5.1) EXÉCUTION DES PEINES ET MESURES POUR LES ADULTES.....</u>	<u>5</u>
<u>5.2) NOUVEAU CODE PÉNAL.....</u>	<u>7</u>
<u>6) CONCEPTS</u>	<u>8</u>
<u>6.1) (RÉ)INSERTION</u>	<u>8</u>
<u>6.1.1) RÉINSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE.....</u>	<u>8</u>
<u>6.1.2) RUPTURE DE LA TRAJECTOIRE PROFESSIONNELLE.....</u>	<u>10</u>
<u>6.2) LES COMPÉTENCES SOCIALES</u>	<u>11</u>
<u>6.3) LIEN SOCIAL AU CŒUR DE LA RÉINSERTION</u>	<u>12</u>
<u>6.3.1) LE RÉSEAU SOCIAL.....</u>	<u>12</u>
<u>CHAPITRE 3 : MÉTHODE</u>	<u>16</u>
<u>7) MÉTHODOLOGIE</u>	<u>16</u>
<u>CHAPITRE 4 : ANALYSE DE CAS</u>	<u>21</u>
<u>8) ANALYSE PAR THÈME</u>	<u>21</u>
<u>8.1) DESCRIPTION DES SITUATIONS.....</u>	<u>21</u>
<u>8.2) PERTINENCE DES HYPOTHÈSES.....</u>	<u>34</u>
<u>CHAPITRE 5 : CONCLUSION</u>	<u>39</u>
<u>9) PISTES DE RÉFLEXIONS</u>	<u>39</u>
<u>10) CONCLUSION</u>	<u>40</u>
<u>11) BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>42</u>

Annexes

CHAPITRE 1 : Cadre de départ

1) Thématique

Punir puis réintégrer, tel est le rôle de la société face aux personnes qui enfreignent la loi. Bien qu'il puisse être intéressant de s'interroger sur les réelles utilités de la punition, il s'agit ici de traiter de la réinsertion professionnelle et de l'influence que peut avoir l'entourage sur la reprise ou non d'une activité. La réinsertion est effectivement le meilleur moyen de parer à une éventuelle récidive (Claudio Besozzi, 2000) alors qu'une désinsertion importante risque au contraire de placer définitivement un individu en marge de la société et de le maintenir dans la délinquance. Exclure puis réintégrer constitue un paradoxe avec lequel il est nécessaire pour nous autres professionnels du social de composer.

Chaque sortie de prison est une aventure individuelle incomparable. La situation des détenus est très différente selon le motif et la durée de leur incarcération. Logement, travail, liens sociaux, ..., sont autant de pertes avec lesquelles va devoir faire la personne privée de liberté. Il reviendra aux travailleurs sociaux d'accompagner les personnes concernées au travers de ces difficultés en fixant des objectifs et des priorités. La notion de priorité et de réinsertion peut différer selon les acteurs interrogés. Une réinsertion pour un individu sortant de détention peut être la création ou le renforcement de nouveaux liens sociaux, cela peut également passer par une cure pour les personnes souffrant de toxicomanie qui auraient choisi d'entreprendre des démarches liées à leur dépendance après ou pendant la période d'incarcération. Cependant, la société est très claire concernant son point de vue, il s'agit d'assurer le retour à une autonomie financière. Comme nous le verrons plus loin le système progressif en place actuellement permet aux personnes incarcérées d'obtenir une semi-liberté pour autant qu'elle soit accompagnée d'un emploi.

De plus, notre société a fait du travail un facteur d'intégration important. Une partie de notre identité nous est donnée par notre activité professionnelle, le travail est un lieu important de socialisation où il est possible de créer des liens avec nos pairs. Ceci constitue un enjeu de taille dont il faut également tenir compte.

Suite à la réflexion ci-dessus, la volonté de départ de ce travail fut de traiter la compréhension des éléments pouvant influencer la réinsertion professionnelle des personnes ayant connus une peine privative de liberté. Cependant, au cours des recherches, il est rapidement apparu que ce concept est étroitement lié à un axe central constituant un facteur d'influence concernant la qualité de la réinsertion : le support social. Cette découverte personnelle nous amena à orienter nos recherches vers la question suivante : de quelle manière le réseau social influence-t-il la réinsertion professionnelle d'un adulte sortant d'une peine privative de liberté d'une durée supérieure à une année?

Dans un premier temps, nous aborderons les buts visés par ce travail ainsi que les hypothèses qui ont été retenues. Par la suite, nous verrons divers concepts théoriques en lien avec la réinsertion professionnelle et le support social. Dans un troisième temps, nous exposerons la méthodologie qui fût la nôtre tout au long de ce travail. Pour terminer, nous tenterons d'utiliser des données récoltées sur le terrain au travers d'interviews afin de les analyser sur la base de la théorie exposée.

2) Motivation

La motivation première quant à la réalisation de ce travail part d'une ancienne réflexion survenue lors du visionnement du film les Evadés de Frank Darabont, datant de 1994. Ce film relate le quotidien de détenus et l'évasion spectaculaire de l'un d'eux. L'une des scènes montre la libération d'un détenu après une longue peine. Celui-ci, finit par se suicider car il est incapable de retrouver une place au sein de la société. Cette scène particulièrement marquante provoqua un certain nombre de questionnements autour de la notion de liberté, d'intégration et du rôle que la société tient face aux détenus.

Notre intérêt pour le sujet s'est par la suite développé dans le cadre d'un stage pratique réalisé dans un service de tutelle ayant parmi leurs mandats celui de patronage. Ce mandat a pour but de prévenir des nouvelles infractions, de surveillance et aussi l'accompagnement des condamnés au travers d'une réinsertion. Ce stage fut l'occasion d'observer la complexité qui réside dans le maintien des liens sociaux existants et la création de nouveaux liens suite à une mise en marge de la société. Cette expérience nous démontra que la difficulté qui survient suite à une condamnation n'est pas toujours celle de trouver du travail. Celle-ci diffère selon les individus et leurs besoins.

Le thème de ce travail prit sa forme actuelle suite aux investigations réalisées lors de la création du projet de mémoire. Il nous a semblé opportun d'aborder la notion de réinsertion professionnelle au vue de l'importance que celle-ci tient dans notre société. Ensuite, nous avons souhaité développer la notion de support social au vue de l'importance que celle-ci tient dans notre profession.

3) But et Objectifs

Les buts de cette recherche sont les suivantes :

Tout d'abord, celui de déterminer si l'existence d'un support social du détenu au moment de sa libération favorise sa réinsertion professionnelle. Il s'agit ici de s'intéresser aux liens sociaux faisant partis du réseau primaire de la personne et non du support que celui-ci recevrait de professionnels du social.

Ensuite, il s'agira de mettre en évidence la nature de ce soutien social durant et après l'emprisonnement. Nous nous intéresserons également aux raisons qui poussent l'ancien détenu à percevoir son réseau comme un soutien ou au contraire comme un frein.

Et enfin, nous chercherons à identifier la construction et l'évolution du support social du détenu, avant, durant et après l'incarcération. Cet objectif devra permettre de repérer comment et quand l'entourage devient support social, de quelle nature il est avant et pendant l'emprisonnement.

A ce stade, nous tenons à préciser que ce travail n'a pas la prétention d'apporter une vérité absolue et unanimement reconnue, il s'agit ici d'apporter des pistes de réflexions.

4) Hypothèses

Les buts et objectifs posés plus haut découlent d'une longue réflexion ayant donné lieu aux hypothèses suivantes :

Hypothèse principale :

Hypothèse H0

L'intensité du réseau et du support social perçu dont va bénéficier l'ancien détenu (lors de son incarcération et à sa sortie) influencera le retour à une activité professionnelle fixe lui permettant de subvenir à ses besoins.

Cette hypothèse prend fondement sur quatre questionnements principaux qui se sont posés lors des premières recherches effectuées au vu de ce travail. Il s'agit de :

- Quel type de liens (amis, consanguinité, professionnels,...) va bénéficier le prisonnier au moment de sa sortie de prison ?
- Quels liens l'ancien prisonnier fait-il entre cette influence et le retour à une activité rémunérée?
- Quelle définition faut-il mettre derrière la notion de réinsertion du point de vue de l'ancien détenu ? Celle-ci, tient-elle dans le retour à une activité professionnelle ?

Hypothèses secondaires :

Les hypothèses secondaires servent de point d'appuis permettant de répondre de manière la plus complète possible à l'hypothèse principale. Elles sont les suivantes :

Sous-hypothèse H1

Le réseau social d'un individu influence de façon déterminante son comportement et ses choix.

Sous-hypothèse H2

Un ancien détenu, sortant de peine, bénéficiant d'un réseau varié et composé majoritairement de personnes actives aura tendance à trouver un emploi fixe plus aisément.

Sous-hypothèse H3

Une personne ayant un réseau social nombreux et diversifié a plus de chances de développer des compétences sociales qui l'aideront à retrouver et à maintenir un emploi.

CHAPITRE 2 : Cadre théorique

5) La prison

Avant toute chose, il semble important, pour offrir aux lecteurs une meilleure compréhension du sujet, de poser le contexte et de brièvement passer par les différentes mesures exécutoires existants au niveau pénal.

5.1) Exécution des peines et mesures pour les adultes

Le droit pénal suisse fonctionne selon un système dit progressif. Les principes qui régissent le système progressif de détention sont d'abord la détention en solitaire, puis le passage en régime communautaire fermé, en régime plus ouvert par la suite et finalement la libération conditionnelle pour bonne conduite à partir d'une certaine durée de la peine. Il s'agit ici de quatre étapes d'exécution appelées : la détention « normale », la semi-détention, la semi-liberté, et la liberté conditionnelle. Comme mentionné plus haut, dans le premier régime, qui intervient durant la première période exécutoire, le détenu passe l'ensemble de sa peine à l'intérieur de l'institution carcérale. Les autres régimes, quant à eux, prévoient une alternance. Ce système passe d'une privation totale de liberté à une ouverture graduelle jusqu'à la mise en liberté de la personne incarcérée. Ce système est mis en place en vue de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle du détenu.

Systeme progressif

Selon Grandjean (2003) le régime progressif comprend, en règle générale, les phases suivantes :

- a) une période d'observation en cellule, dans la mesure où elle s'avère nécessaire afin de mieux connaître le condamné;
- b) une période de détention communautaire au cours de laquelle le condamné travaille dans le cadre de l'établissement; (1^{er} régime)
- c) une période en régime de fin de peine, en règle générale à compter de l'exécution de la moitié de la peine; (2^{ème} et 3^{ème} régime)
- d) la libération conditionnelle. (4^{ème} régime)

Les éléments énoncés ci-dessus sont repris à l'art 37 al. 3 du Code pénal suisse qui stipule :

Pendant la première phase de l'exécution, le détenu sera mis en cellule. La direction de l'établissement pourra y renoncer eu égard à l'état physique ou mental du détenu. Elle pourra aussi le replacer plus tard en cellule, si son état ou le but de l'exécution l'exige. S'il s'est bien comporté dans l'établissement, le détenu qui aura subi au moins la moitié de sa peine, et au moins dix ans en cas de réclusion à vie, pourra être transféré dans un établissement ou une section de l'établissement où il jouira de plus de liberté ; il pourra aussi être occupé hors établissement. Ces allègements pourront être accordés à d'autres détenus si leur état l'exige. Les cantons fixent les conditions et l'étendue des allègements qui pourront être accordés progressivement au détenu.

Le but visé par ce système est de favoriser une action d'amendement et d'éducation sur le détenu, à stimuler son sens des responsabilités et à lui permettre une meilleure adaptation à la vie en société. Il doit, également, permettre au condamné de se responsabiliser et de prendre une part aussi active que possible au processus l'amenant à sa libération. Cela permet une réinsertion progressive vers le monde extérieur et une prise de contact avec la réalité afin de faciliter le retour à la liberté. Ce système tente de réduire les effets néfastes que peut avoir une peine privative de liberté sur un individu.

Le système carcéral peut conduire à une déresponsabilisation et à une dépendance importante. Lorsque la peine est de longue durée un phénomène de fixation peut apparaître. L'individu s'installe complètement dans un certain mode de vie et ne recherche plus d'autres alternatives. Ces personnes ont souvent perdu toute estime d'elles-mêmes et développent des troubles du comportement, enfreignent les règles les plus élémentaires de la bienséance (INKEL, A. 2001). Ces comportements ont, en outre, pour effet de renforcer les représentations négatives que la société a à leur encontre.

Comme le souligne Ebersold (2001), une autre conséquence directe de la privation de liberté est la mise à l'écart du marché du travail. Cette rupture dans le cursus professionnel entraîne d'importantes conséquences. Toute cessation d'activité est un handicap lors d'un retour à une activité professionnelle. Les employeurs sont sensibles à la continuité du travail. De plus, si l'incarcération est de longue durée elle peut entraîner une perte de compétence importante.

Régime de fin de peine

En Suisse romande, peuvent bénéficier du régime de fin de peine les détenus ayant été condamnés à des peines de deux ans et plus et pour lesquels une libération conditionnelle est envisageable. Sous certaines conditions, y ont également droit les condamnés à des peines de quinze mois et plus pour qui la libération conditionnelle a été refusée.

Ce régime peut comprendre deux périodes :

- La section ouverte : elle se déroule dans les sections d'établissements aménagées spécialement pour permettre plus de liberté. Le condamné aura, par exemple, la possibilité de jouir de quelques sorties hors établissement. Cette période transitoire permet au condamné de bénéficier d'une plus grande liberté l'incitant à prendre des responsabilités accrues en vue d'un placement en régime de semi-liberté.

- La période suivante est celle de la semi-liberté : elle permet au condamné d'acquérir l'indépendance nécessaire à son retour à la vie libre en lui accordant la possibilité d'être occupé à l'extérieur de l'établissement durant la journée. Cependant, le passage en semi-liberté doit obligatoirement être accompagné d'un engagement professionnel du détenu auprès d'un employeur.

Liberté conditionnelle

Selon l'art. 38 du CPS, lorsqu'un condamné à la réclusion aura subi les deux tiers de sa peine, l'autorité compétente pourra le libérer conditionnellement si son comportement durant la peine laisse présager une bonne conduite une fois à l'extérieur. Celui-ci sera soumis à un délai d'épreuve pendant lequel il pourra être soumis à un patronage.

5.2) Nouveau code pénal

Le code pénal suisse a été entièrement révisé en 2006 et ce nouveau code est entré en vigueur en début 2007.

Ces modifications entraînent, en principe, la disparition des courtes peines au profit des jours amendes et du travail d'intérêt général. Le sursis est également rallongé. Le nouveau code prévoit que la peine privative de liberté soit fixée selon son effet sur l'avenir du condamné.

Art. 47 al 1 CPS

Le juge fixe la peine d'après la culpabilité de l'auteur. Il prend en considération les antécédents et la situation personnelle de ce dernier ainsi que l'effet de la peine sur son avenir.

Comme mentionné dans l'art. 75 CPS, cette individualisation se poursuit tout au long de son exécution jusqu'à la libération du détenu. Pour cela, un plan d'exécution est établi avec la collaboration du détenu en début de peine. Ce plan concerne le travail, la formation, l'assistance, les relations avec l'extérieur et la préparation à la libération. L'objectif étant que la peine privative de liberté permette d'améliorer le comportement social du détenu et de combattre autant que possible les effets néfastes de l'incarcération. Une prise en charge sociale ou thérapeutique durant l'incarcération doit permettre d'identifier et de travailler sur un certain nombre de facteurs ayant favorisé le passage à l'acte.

Nous relevons un réel effort, au travers de ce nouveau code pénal, à aller vers une prise en charge complètement individualisée des détenus et de mettre en place un suivi permettant une meilleure réinsertion tant sociale que professionnelle. Vous verrez que ce travail de mémoire tend à aller vers des réflexions semblables. Il aurait été intéressant de pouvoir mener et analyser des entretiens de personnes ayant été incarcéré sous le régime du nouveau code pénal afin d'en retirer leurs impressions. Cependant, cela n'étant pas le cas ce travail est entièrement basé sur l'ancien code pénal.

6) Concepts

Les objectifs de ce travail visent à la compréhension des éléments du support social sur la réinsertion professionnelle des personnes ayant connu une peine privative de liberté. Nous nous sommes donc penchés uniquement sur l'aspect de la (ré)insertion et avons volontairement écarté les notions d'exclusion afin de cibler au maximum le thème désiré.

Comme mentionné plus haut, lors des recherches il est rapidement apparu qu'un des axes centraux constituant un facteur d'influence concernant la qualité de réinsertion, aussi bien sociale que professionnelle, pour la population choisie est l'entourage. Nous avons donc concentré notre attention sur cet aspect et avons cherché à comprendre quelle est la dynamique qui se met en place autour de ces notions.

Au travers des concepts qui suivent nous aborderons, dans un premier temps, la réinsertion sociale avant de nous intéresser, de manière plus spécifique, au retour à une activité professionnelle. Cela dans le but de permettre une meilleure compréhension du phénomène que vivent les personnes lors d'un retour à la liberté. C'est une approche importante qui tente de mettre en lumière les enjeux liés au retour à la vie en société. Dans un second temps, nous exposerons l'influence du réseau social ce qui nous conduira au cœur de la thématique choisie.

6.1) (Ré)insertion

La réinsertion des détenus constitue un des problèmes de la société actuelle. Quelle place faut-il accorder aux personnes ayant été condamnées à une peine privative de liberté et comment les inciter au respect des normes sociales une fois à l'extérieur ? S'il est indispensable de sanctionner certains actes, il convient également d'œuvrer afin que celui qui est condamné puisse tirer profit de sa peine ou du moins ne soit pas désocialisé davantage. Dans le but d'atteindre ces objectifs, la société cherche à occuper (par des travaux en atelier, par exemple) les personnes condamnées et aussi de favoriser le maintien des liens sociaux avec les proches. La réinsertion sociale et professionnelle des détenus constitue donc un enjeu important de notre société que nous allons décrire ci-dessous.

6.1.1) Réinsertion socio-professionnelle

Réinsertion sociale

L'insertion ou réinsertion sociale, par opposition à l'exclusion, est le fait de créer et de maintenir des liens avec les autres, c'est-à-dire, d'appartenir, ou du moins d'en avoir le sentiment, à une collectivité. Le degré d'insertion sociale est défini, d'une part, par la qualité et la fréquence des relations nouées au sein du groupe, mais aussi, par le sentiment d'appartenance qu'a l'individu face au dit groupe. « Un groupe est intégré quand ses membres se sentent liés les uns aux autres par des valeurs, des objectifs communs, le sentiment de participer à un même ensemble sans cesse renforcé par des interactions régulières » (Durkheim, E). Si le processus d'exclusion est multiforme, celui de l'insertion doit être multidimensionnel et tenir compte des particularités de l'individu ainsi que de son parcours.

En se fiant à la définition donnée ci-dessus de l'insertion sociale ou plutôt du sentiment d'appartenance à un groupe, il est possible de constater qu'un détenu, lors de son incarcération, peut sans mal être intégré au sein du pénitencier (Goguel, A., 2003). Il lui est possible d'entretenir des liens d'une certaine qualité avec les autres détenus ainsi qu'avec les gardiens. De plus, il nous est aisé de supposer qu'un groupe de détenu puisse partager des désirs et des rêves communs ce qui, comme nous l'avons vu, est facteur d'intégration. Dans ce cas qu'entend-t-on par la nécessité de réinsérer les détenus ? A relever également que le sentiment d'être intégré, indépendamment du niveau d'intégration réelle, est à prendre en compte.

L'insertion est à considérer sous deux aspects :

- D'une part, l'insertion d'un groupe au sein d'une communauté ou d'une façon plus large d'un pays. Un groupe est inséré lorsqu'il est caractérisé par un degré important de cohésion et lorsqu'il est, ou se sent, socialement accepté par l'ensemble d'un territoire. Souvent, les individus sont classifiés dans des groupes selon des critères péjoratifs. Nous trouvons donc des groupes tels que : les sans-abri, les toxicomanes, les pauvres,...et ce qui nous intéresse, les délinquants. Ici déjà, nous sommes confronté au fait que les détenus sont écartés de part leurs statuts, mais aussi, de part les préjugés qu'a le reste de la population à leur encontre.
- D'autre part, l'insertion désigne la situation d'un individu qui est en interaction avec les autres. Nous avons vu, lors de la détention, que le détenu peut être inséré dans le groupe. Le problème intervient donc au moment de la mise en liberté. Effectivement, celui-ci va être confronté aux représentations sociales du reste de la population et risquer d'être victime d'un certain isolement.

Réinsertion professionnelle

Dans notre société essentiellement structurée autour des rôles économiques, l'axe le plus intégrateur autour duquel se cristallise l'insertion est le travail. Le fait de pourvoir à ses propres besoins est une valeur importante de notre société. Bien souvent le rôle économique fonde l'intégration sociale de l'individu. Selon Freud « le travail est le lien le plus fort entre l'homme et la réalité » (TAP, P., Malewska-Peyre, H, 1993, p. 47-48) bien que cette référence date du XIXème siècle, elle est toujours valable à l'heure actuelle. De plus, nous sommes très souvent définis par notre activité professionnelle.

Avoir une activité professionnelle représente davantage que le simple fait de travailler, c'est avant tout entretenir un rapport social et s'offrir un espace dont le potentiel en liens sociaux est important, du moins pour la majorité des personnes de notre société. Pour la plupart des individus, un emploi est une forme d'appartenance qui permet de définir son statut social et financier. Il permet également de structurer le temps et de nourrir son identité. La profession est devenue une indication importante du statut de l'individu.

A ce stade, il est intéressant de se poser la question suivante : est-ce le fait d'exercer une activité professionnelle qui favorise l'émergence d'un réseau social dit sain ou est-ce l'inverse ? Cette question trouvera, en partie du moins, réponse lors de l'analyse des informations recueillis durant nos interviews. Celle-ci, est étroitement liée à une autre question qui est : du point de vu du détenu, par où commence la réinsertion ? Lors de nos réflexions, il est apparu que dans notre société la réinsertion sociale passe souvent au deuxième plan au détriment de la réinsertion professionnelle.

6.1.2) Rupture de la trajectoire professionnelle

Le marché du travail est devenu un monde dur, par ailleurs, le burnout est un thème dont on parle énormément aujourd'hui mais qui hier encore était méconnu. L'efficacité exigée oblige les individus à posséder l'aptitude de répondre à des événements imprévisibles et de faire l'apprentissage des nouveaux savoirs en permanence quelque soit le niveau de formation initiale. La nécessité de se former continuellement est devenue une réalité. « Les changements dans la relation entre le diplôme et l'emploi apparaissent alors comme le symptôme de ceux intervenus dans les entreprises qui, confrontées à des évolutions technologiques beaucoup plus rapides que par le passé, sont plus attentives aux capacités d'adaptations des salariés » (Goguel, A., 2003, p. 110). Cette réalité oblige les entreprises à exiger une formation de base plus élevée et une flexibilité importante de la part de l'employé qui de ce fait, est placé dans une situation de vulnérabilité et d'incertitude permanente. Il nous est possible de supposer que d'anciens condamnés n'ont pas été entraînés durant leur peine à une telle flexibilité. Cela pose d'autant plus de problème si la peine fut d'une durée plus ou moins longue. Dans l'hypothèse où une personne se trouve dans l'incapacité à s'adapter, pour une raison ou une autre, elle court le risque de devenir inemployable.

La personne dite inemployable ne possède pas les compétences individuelles requises entre autre parce qu'elle n'est pas suffisamment flexible mais également mal formée aux nouvelles techniques survenues dans sa profession lors de son incarcération. Elle se situe en décalage et donc incapable de satisfaire aux normes en vigueur. Les raisons peuvent être d'ordre économique ou social. La première comprend l'âge, les qualifications professionnelles, etc. et la deuxième réunit les caractéristiques de nature comportementales. Cela comprend le savoir-être et les relations interindividuelle (Ebersold, S., 2001).

Les détenus sont particulièrement vulnérables sur le marché du travail. Certes, bien souvent ils réunissent plusieurs facteurs handicapant une réinsertion professionnelle. Outre le fait qu'ils portent une étiquette de délinquant suscitant la méfiance des employeurs, ces personnes entretenaient, souvent déjà avant la condamnation, des difficultés avec le travail. Selon M. Vallotton, chef du Service pénitentiaire du canton de Vaud, cela serait, en partie, la conséquence d'un manque de compétences sociales résultant d'une mauvaise socialisation (Ospel, L., 1995). Plus haut, nous avons évoqué la notion d'inemployabilité, celle-ci concerne directement une bonne partie des condamnés de longue peine. Une des limites concerne la capacité de ces personnes à participer à une action économique due à leur retrait plus ou moins prolongé de la vie sociale et économique. Par là nous entendons que cette population est catégorisée comme déviante et la stigmatisation qui en résulte aura pour effet d'entraver de manière importante leur réinsertion tant sociale que professionnelle. Les représentations existantes autour de ces individus font qu'ils attirent la méfiance et suscitent l'inquiétude auprès de leurs concitoyens. Le monde professionnel n'échappe pas à cette réalité. Un détenu même après avoir purgé sa peine reste un délinquant potentiel. C'est donc une forme de stigmatisation avec laquelle le condamné va devoir composer.

L'enjeu principal autour de la qualité de la réinsertion pour les détenus est la récidive. Le rapport portant sur la récidive établi par Claudio Besozzi en 2000, fait mention de l'existence d'un lien entre ces deux éléments. Une réinsertion de qualité réduit les risques de récidives. « Les ex-détenus qui trouvent rapidement un emploi à leur sortie de prison et ceux qui réussissent sur le marché du travail récidivent beaucoup moins que ceux qui restent chômeurs ou qui rencontrent des échecs dans leur emploi. (Maurice Cusson, Prison.eu.org) ». Ce

phénomène fait clairement apparaître les intérêts que la société a à tout mettre en œuvre afin de faciliter le retour à une activité professionnelle.

6.2) Les compétences sociales

La notion qui est donnée des compétences sociales au travers de ce document correspond à un ensemble de capacités relationnelles comme savoir communiquer, négocier et s'exprimer. Il s'agit donc d'être capable d'établir de bonnes relations, de savoir utiliser les règles de conduites émises dans une société donnée ainsi que d'être capable de s'adapter à un environnement en comprenant les signes de reconnaissance (Emery, Y., 2005, p. 38-39). Les comportements perçus comme associés aux compétences sociales sont aussi : le regard, les gestes, le temps de réponse, la nature de la discussion, ..., ils peuvent également correspondre à des caractéristiques personnelles comme : avoir confiance en soi, le charisme, l'aisance, ...

En ce qui concerne des personnes condamnées, qui sont souvent très fortement marginalisées il est possible de supposer qu'ils peuvent avoir quelques lacunes en matière de compétences sociales. Ces dites lacunes pourraient s'expliquer en partie par la mise en marge de la société liée à la détention, mais également par des difficultés qui existaient bien avant l'incarcération.

L'habileté à mobiliser des comportements adéquats en présence d'autrui ainsi que de contrôler les interactions sociales comporte un enjeu important en matière d'intégration. Cela permet d'entrer et de maintenir des relations. Ces capacités résultent, en grande partie, d'un processus cognitif et de socialisation. Ils peuvent donc être appris. Par ailleurs, la socialisation professionnelle est intimement liée au processus permettant de développer des compétences sociales. Celles-ci sont donc apprises et intégrées par contact avec les autres.

Les compétences sociales influencent grandement le retour à une activité professionnelle. Celles-ci résultent de la capacité à prendre place au sein d'une équipe de travail, de comprendre son fonctionnement et ses attentes (Emery, Y., 2005, p. 43). Les employeurs admettent que ce type de compétence est un facteur de succès. Il favorisera l'intégration en tant que membre de l'entreprise, mais aussi de négocier et gérer des situations de stress. Nous pouvons imaginer qu'une personne sortant d'une peine privative d'une durée plus ou moins longue n'aura plus l'habitude d'être confronté à des situations professionnelles stressantes et que cela est un handicap vers une réinsertion professionnelle.

La possession de compétences relationnelles favorise la communication dans des réseaux sociaux ainsi que dans le maintien des dits réseaux, et cela même en cas de conflits. Il est donc clairement établi qu'une personne ayant de bonnes compétences sociales aura tendance à bénéficier d'un réseau plus important et inversement un individu ayant un réseau conséquent aura plus de chance de développer ses compétences sociales.

**« La récidive du condamné ne dépend pas seulement de la pression sociale, ou encore des conditions de détention, mais aussi de l'interaction avec son environnement »
(Besozzi, C., 2000)**

6.3) Lien social au cœur de la réinsertion

Chaque situation sociale met en scène l'homme et son environnement, par conséquent il est important de le considérer, d'une manière systémique (interactionniste), au travers de ses réseaux d'appartenance. Dès lors, les réseaux sociaux auxquels un individu appartient doivent être pris en considération dans le traitement des difficultés psycho-sociales, que ce soit à titre d'éléments explicatifs de ces difficultés ou à titre de ressources pouvant contribuer à une solution. Cette règle s'applique également aux personnes anciennement détenues.

L'autonomie d'une personne dépend de manière importante de son degré d'intégration. Un individu isolé et livré à lui-même ne disposant que de ses propres ressources risque fortement de se replier sur lui-même et de manquer d'aide à la résolution de problèmes quotidiens. Divers aspects du réseau social se sont révélés associés à la santé physique et mentale. En général, un lien social stable est un facteur de protection (Bouchon-Schweitzer, M., 2002). Dans le cas des détenus, ces facteurs peuvent entraîner une récurrence ou le maintenir dans des comportements dits marginalisés. Effectivement, une personne qui serait sans relations peut être amenée à penser que de toute façon elle est seule et qu'elle n'a plus rien à perdre. « De plus, certains détenus sortent de prison avec différentes problématiques tels que des problèmes de toxicomanie, s'ils n'ont personne pour les soutenir il leur sera difficile de ne pas retomber dans la consommation (Jager, A., 2004-2005) ».

6.3.1) Le réseau social

Un réseau social représente un ensemble dynamique composé de personnes et d'organisations, reliés les uns aux autres qui interagissent de manière plus ou moins fréquente et un degré plus ou moins grand (Brogeur, C [dir], 1984). Etant une structure dynamique celle-ci connaît des fluctuations en fonction des acteurs qui la composent.

Les réseaux sociaux agissent à plusieurs niveaux. Mitchell et Trickett (In Smolla, 1980) rapportent cinq mesures de soutien, dont :

- le soutien émotif ; qui fait référence au sentiment d'être aimé, les préoccupations affectives, la confiance et l'intimité ;
- le soutien instrumental ; qui correspond à l'aide concrète, matérielle et financière ;
- le soutien normatif ; renforcement par autrui de l'identité sociale, reconnaissance de sa valeur, estime personnelle, communication des attentes et des normes comportementales, similitude des valeurs, sentiments d'appartenance à la collectivité ou à un groupe ;
- le soutien informatif ; analyse cognitive d'une situation, conseil donné par un tiers, référence et aide à la recherche de ressources ;
- et le soutien socialisant ; donnant accès à de nouveaux contacts sociaux, pousse à faire des activités, accompagnement et distractions.

Des travaux démontrent que le soutien émotionnel joue le rôle le plus important, permettant de réduire le stress et les états anxieux. Les diverses formes de soutien, pour être efficaces, doivent être considérées comme cohérentes avec leur source. Par exemple, un soutien informatif sera perçu comme efficace s'il provient d'un professionnel, le soutien émotionnel sera, quant à lui, surtout efficace s'il provient d'un proche (Alarie, C., 1998).

Types de réseaux

Il est possible de distinguer deux types de réseaux, qui sont :

- 1) le réseau primaire
- 2) le réseau secondaire

Le primaire regroupe des personnes qui se connaissent et sont unies les unes aux autres par des liens de parenté, d'amitié, de voisinage ou de travail. Il s'agit donc d'un regroupement naturel d'individus unis par un lien affectif. Les caractéristiques des réseaux de ce type sont au nombre de trois :

- une réciprocité immédiate
- ne sont pas basés sur un échange monétaire
- liens de nature affective (positive ou négative)

Le secondaire regroupe les institutions sociales qui ont une existence officielle. Ils sont structurés et sont là pour remplir des fonctions précises. Les caractéristiques de ce réseau sont les suivantes :

- ne se constituent pas de manière naturelle et ne sont pas basés sur une relation d'affinité
- sont établis en fonction de prestations à fournir et à recevoir
- sont déterminés selon les rôles endossés par les personnes présentes
- des éléments monétaires et légaux sont en jeu

En résumé, les réseaux primaires se présentent comme les éléments de base de la société, le lieu qui crée et comble la majorité des besoins sociaux, alors que les réseaux secondaires apparaissent comme les producteurs de services destinés à combler les besoins qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas être satisfaits au travers du premier réseau.

Bien que ce travail de recherche se concentre sur le réseau primaire, il est apparu lors de l'analyse que le réseau secondaire tient un rôle principal que nous étudierons plus loin. De ce fait, nous avons jugé important de le mentionner dans nos concepts.

Impacts du support social

Les comportements des individus sont étroitement liés et déterminés par les structures dans lesquelles ils s'insèrent. L'entourage a une influence décisive quant à la configuration des habitudes, il transmet des normes et propose des échelles de valeurs. Le groupe constitue donc une référence centrale et normative qui va influencer sur le développement de la personnalité de l'individu (Tap, P. Malewska-Peyre, H., 1993, p. 31). Nous nous construisons donc en fonction de notre entourage. Une grande partie de la sociabilité se développe selon les normes et les règles élaborées par le groupe. De plus, les réseaux ont un impact sur la manière dont les problèmes seront résolus. L'aptitude individuelle à surmonter les difficultés est liée aux structures sociales et aux interactions avec le milieu. Les moyens qui seront mis en avant

varient en fonction des possibilités et des limites de chacun. La théorie des réseaux considère les attributs individuels moins importants que les liens existants entre les différents acteurs faisant partie d'un même environnement (Brodeur, C., Rousseau, H., 1984, p. 18).

En plus des éléments avancés ci-dessus, le soutien social influence le bien-être psychique et physique. Les personnes recevant du soutien ont tendance à être moins déprimées et à avoir une meilleure estime d'elles-mêmes. Cette théorie générale s'applique également aux personnes anciennement détenues, il est donc intéressant de s'intéresser au réseau social fréquenté par une personne ayant connu une peine privative de liberté avant son incarcération afin d'identifier quelles étaient les normes et valeurs transmises.

Le type de relation entretenu au sein d'un réseau social est déterminant quant à l'efficacité de ce dernier à être une ressource pour les personnes y étant intégrées. Un réseau petit, avec des liens serrés, constituera un bon soutien lors d'événements difficiles. Un réseau plus grand et varié ayant plusieurs liens même faibles est, quant à lui, plus susceptible de donner accès à une quantité importante d'avantages. Il est donc plus « rentable » pour garantir un succès personnel d'avoir des connexions auprès de plusieurs réseaux plutôt que d'entretenir des relations, même fortes, avec un seul réseau.

Lorsqu'il est question de soutien social, il est aisé de l'associer à un processus positif. Pourtant, au vu de l'importance de l'environnement social sur le comportement des individus il est important de relever le fait que le réseau peut être source de nombreuses difficultés. Son influence étant démontrée il est aisé de comprendre comment il est possible d'intégrer les normes dites déviantes. Il importe donc d'observer plusieurs facteurs avant de se déterminer quant aux impacts positifs ou négatifs d'un soutien social. Le degré de disponibilité, la durée du soutien, l'absence de conflit ainsi que la réciprocité entre les deux individus sont autant d'éléments qui influencent l'impact et la nature du lien social. Plus un individu compte de personnes marginales parmi ses relations, moins il aura de chances de pouvoir compter sur une aide financière ou psychologique. Petit à petit, une coupure à l'égard de la vie sociale « normale » se fait (Emery, Y., 2005, p.30). Le réseau peut donc être aussi bien un élément positif que négatif, c'est-à-dire qu'elle pourra protéger un individu ou lui transmettre les exclusions. Cela s'explique par un modèle commun d'attitudes.

Bien que le réseau social soit un des facteurs importants pour la réinsertion, il est nécessaire de relativiser. Effectivement, tout dépend de la nature des relations entretenues ainsi que de la façon dont les individus vont l'utiliser. Il est tout de même important de relever qu'en France une embauche sur deux se fait par le biais des relations (Site Internet : Cadremploi), c'est-à-dire grâce au réseau social. Au même titre que la formation et l'expérience, le réseau est une clé de la réussite professionnelle. Le soutien d'adultes peut se présenter sous forme psychologique ou d'aide dans les démarches. Le soutien de mineurs permet, quant à lui, de ne pas sombrer. Les relations conjugales semblent constituer un support fort efficace, pour autant que la dynamique conjugale soit favorable. Celles-ci agissent comme un régulateur sur le comportement des individus. Quoi qu'il en soit c'est la combinaison des différents types de soutien qui se révèle être la plus efficace au sentiment d'intégration.

Selon Maurice Cusson, il existe plusieurs raisons susceptibles de conduire un délinquant à changer de style de vie. La majorité de ces raisons s'expliquent par une négation du passé : perte de l'attrance pour ce mode de vie, remords, poids des années carcérales, ... Cette volonté de changer de vie et d'aller de l'avant est bien souvent le fruit d'une stimulation extérieure,

d'un soutien ou d'un accompagnement. Le support social est donc une composante importante dans la réinsertion socio-professionnelle d'anciens détenus.

Une grande majorité des détenus condamnés à de longues peines n'ont plus que de rares liens avec ceux dont ils étaient proches lors de leur entrée en détention. Souvent même, ces personnes n'ont plus de contact avec l'extérieur. Cette absence de liens constitue un problème si l'on s'accorde à reconnaître que la réinsertion sociale des détenus se trouve aidée par des liens avec l'extérieur. Les détenus de longue durée sont potentiellement ceux qui détiennent le plus grand risque de récidive si leur réinsertion ne peut se faire valablement (Site Internet : Prisons Free).

« Il est vrai que très souvent une personne qui a été incarcéré, se rend compte qu'au fur et à mesure du temps qu'il passe en détention, son cercle d'amis se rétrécit. Il en va de même pour la famille » (Jager, A., 2004-2005). Différents facteurs sont à l'origine de ce phénomène. Tout d'abord, le fait de procéder un casier judiciaire contribue à le stigmatiser aussi bien par la société que par leurs proches. Mais aussi, une longue séparation rend difficile le maintien des liens et certains détenus doivent faire face à une séparation ou un divorce durant ou après leur incarcération. Dans le domaine du handicap, il semblerait que plus une personne souffre d'un handicap sur le long terme plus son réseau s'essouffle. Dans la majorité des cas seule la famille finit par rester.

Soutien social perçu

L'impact du soutien social perçu est une notion qui, à l'heure actuelle, est surtout connue dans le domaine médical. Celle-ci, peut sans mal être appliquée au domaine social et plus précisément au sujet qui nous intéresse.

A ce stade, il est utile de préciser que la perception qu'a l'individu du soutien qu'il reçoit a un impact aussi, voire plus, important que l'aide qu'il reçoit réellement. « L'appréciation subjective de soutien fait référence à l'évaluation cognitive d'une personne à propos du soutien qu'elle estime recevoir d'autrui (Streeter et Franklin, 1992) » (In Beauregard, L., 1996). Le soutien social perçu ne désigne donc pas une caractéristique objective. C'est une notion complexe qui regroupe plusieurs dimensions, comme celui de la disponibilité, de la satisfaction à l'égard du soutien reçu, la perception selon laquelle les besoins sont comblés et enfin la confiance que le soutien sera disponible en cas de difficultés.

La disponibilité perçue, par exemple, est le nombre de personnes qui, selon le détenu, seront présents en cas de difficulté. Le fait d'être convaincu de cela a pour effet d'atténuer l'impact du stress. Effectivement, la perception de l'appui dont l'individu dispose aura une influence supérieure à l'appui réel.

La satisfaction est, quant à elle, une notion qualitative du soutien social. Il s'agit, ici, de relations suffisamment intimes permettant compréhension, confidences et empathie. Au sein d'une famille, par exemple, la cohésion et un climat harmonieux représentera un soutien d'une extrême importance indépendamment du nombre et de la fréquence des contacts. Une relation privilégiée avec une personne significative permet de mieux supporter et gérer les situations de détresse.

L'appréciation subjective peut porter sur divers types de soutien, tels que : l'aide matérielle, le support émotionnel ou encore informationnelle. La façon de percevoir le support social serait lié à une expérience personnelle plutôt qu'à un ensemble d'observations objectives.

CHAPITRE 3 : Méthode

7) Méthodologie

Terrain d'enquête et échantillons

Concernant le choix du terrain, nous avons rapidement choisi d'être mis en contact avec des anciens détenus par le biais de professionnels du travail social. Cela dans le but d'accéder à des détenus ayant déjà purgé leur peine, en période probatoire et en réinsertion professionnelle. De plus, il fut, en fonction du temps à disposition, nécessaire de passer par un organisme. Etre introduit par un professionnel auprès du public concerné est un atout important. Cela apporte plus de crédibilité ainsi qu'un cadre sécurisant autant pour l'utilisateur que pour l'étudiant. L'avantage réside également dans le fait que ces personnes ont déjà participé à des entretiens ainsi qu'à une réflexion dans le cadre de leur suivi par un assistant social. Cela nous permet d'aborder les choses directement en minimisant le risque de causer des torts à ces personnes.

Immédiatement, nous avons pensé que les professionnels les plus aptes à nous mettre en contact sont ceux travaillant dans les services de probation. Effectivement, ces professionnels travaillent directement en lien avec la thématique de ce travail de recherche. Ils sont donc amenés à nous orienter le mieux possible.

Plusieurs probations ont été contactées et finalement la Probation de Neuchâtel fût celle à nous mettre en relation avec la population désirée.

En ce qui concerne notre méthode d'enquête nous avons choisi une méthode qualitative par la réalisation d'entretiens. Dans le but de laisser l'interviewé s'exprimer le plus librement possible et afin de récolter un maximum d'informations, il nous semble que l'entretien semi-directif est la méthode la plus appropriée. Cette méthode exige une interaction constante avec l'interlocuteur, de ce fait il est nécessaire d'être attentif aux interprétations afin d'en faire des éléments objectifs. Pour cela, après chaque entretien nos impressions, idées et interprétations ont été reportées dans un journal de bord.

Critères

Les personnes que nous avons souhaité interroger dans un premier temps devaient, dans la mesure du possible, réunir les critères ci-dessous. Ces critères ont été sélectionnés afin de nous permettre de prendre contact avec des personnes dans un contexte d'étude précis, et avec un groupe ayant des caractéristiques communes et représentatives.

- L'âge et le sexe : tout d'abord, cette recherche s'intéresse aux hommes adultes à partir de 25 ans et plus. La loi prévoyant des mesures spécifiques pour les adolescents et les jeunes jusqu'à 25 ans. De plus, la réinsertion professionnelle touche différemment les jeunes et les adultes. Ensuite, nous parlerons uniquement des hommes étant donné que les femmes incarcérées sont confrontées à des problématiques très spécifiques.

- Ces personnes devaient bénéficier d'une capacité de travail d'au minimum 50 %. Une capacité inférieure aurait été moins représentative des difficultés que nous avons cherché à identifier.
- Ces personnes ont connu une peine privative de liberté d'au minimum une année. Au travers de ce travail nous souhaitions aborder les difficultés d'une réinsertion suite à une longue peine. Etant donné qu'en Suisse les peines de plusieurs années ne sont pas forcément courantes et que ces personnes ne sont pas des plus accessibles, nous avons estimé qu'une année d'exclusion serait tout de même démonstrative.

Nous avons donc eu pour intention de départ de recueillir les témoignages suivants :

- 3 hommes n'ayant aucun réseau primaire
- 3 hommes ayant un réseau primaire diversifié et sain
- 3 hommes ayant un réseau primaire composé quasi exclusivement de personnes non-actives professionnellement ou marginalisées

Cet échantillon avait été élaboré dans le but, de mettre en perspective les difficultés ou facilités rencontrées lors de la libération et de les mettre en lien avec le type de support social dont ils bénéficiaient.

Cependant, ces interviews n'ont pas pu être réalisées de la manière dont nous l'espérions. Bon nombre d'anciens détenus ont refusé de nous rencontrer, ce qui nous a contraints à revoir certains de nos critères en fonction de la réalité et des possibilités du terrain. Nous avons finalement réalisé l'interview de trois personnes qui correspondent aux trois critères, seul le nombre espéré n'a pas pu être atteint ainsi que la composition du réseau.

Etant donné que ces personnes ont été choisies par le biais d'un organisme il est logique qu'elles bénéficient toutes d'un réseau secondaire. Néanmoins, nous nous sommes, en particulier, intéressé au réseau primaire.

Au travers de ces interviews, nous souhaitions rencontrer des personnes ayant des réseaux classés en trois catégories. Ceux qui ont un réseau sain et diversifié, ceux qui ont un réseau majoritairement composé de personnes marginalisées et pour terminer ceux qui sont dépourvu de réseau. Cependant, la composition du réseau de chacun est un élément subjectif et basé principalement sur la perception. Cet élément devra être pris en considération et analysé lors de la réalisation des interviews.

Précautions déontologiques

Dans le cadre d'un tel travail, une certaine précaution déontologique en lien avec des exigences de respect et de discrétion a du être appliqué. Ce travail comme pour toute autre étude construite sur la base d'entretiens, il fut important de garantir un total anonymat. De même, nous n'avons à aucun moment eu accès aux dossiers des personnes rencontrées, s'est donc uniquement sur la base de leurs témoignages que l'analyse porte. Les personnes ayant participé aux interviews ont été informées du cadre et du but de la rencontre. Les interviews ont été réalisées dans un cadre sécurisé et dans un lieu qui leur étaient familier.

Construction du travail

La méthodologie fait partie intégrante d'un travail de mémoire il est donc important de la penser et l'affiner avant même de commencer à aborder le thème à proprement dit. Elle doit également être souple et capable d'être réorientée tout au long du travail de recherche.

Pour débiter ce travail, nous nous sommes interrogés sur nos intérêts en matière de thématiques. Rapidement, est apparu l'envie de réaliser un travail portant sur la libération d'anciens détenus. Nous nous sommes donc lancés dans une recherche documentaire ce qui fut notre première erreur. Sans cadre précis de départ nous nous sommes rapidement noyés sous une masse d'information ce qui nous fit perdre du temps précieux. Nous dûmes alors revenir quelques peu sur nos pas pour cibler clairement une question de départ ainsi que les objectifs de notre travail.

Suite à cela, nous avons procédé au dépouillement des données déjà récoltées et avons réalisé de nouvelles lectures dans le but d'obtenir des informations supplémentaires qui nous manquaient. Après chaque lecture, nous nous sommes efforcés à rédiger des résumés afin de conserver au mieux les informations. Ensuite, sur la base des dits résumés, nous avons confrontés les éléments retenus dans le but de ne garder que les plus pertinentes. Une fois cette étape exécutée, une première approche du terrain fut réalisée. Nous nous sommes rendus à Carrefour Prison et à la probation valaisanne afin de réaliser des interviews de professionnels et confronter nos réflexions. Cette démarche, nous permis de réorienter ce travail et d'affiner notre thème. Suite à cela, un projet prit forme qui connut quelques modifications, notamment, au niveau du planning en fonction des réalités du terrain.

Une fois ces étapes accomplies nous avons pu élaborer nos concepts sur la base des thèmes retenus lors de la procédure d'exploration. Ceci nous permis de retravailler nos objectifs et poser nos hypothèses de manière définitive.

Suite à cela, nous nous sommes lancés dans la construction de notre enquête sur le terrain. Nous avons donc tenté de déterminer quel serait le terrain, l'échantillon et les critères qui conviendraient au mieux à notre travail. Ceux-ci étant expliqués plus haut nous ne reviendrons pas dessus.

Avant la réalisation des interviews, nous nous sommes appliqués à la réalisation d'une grille d'entretien¹ afin de rester centré sur nos objectifs. Pour cela, il nous a fallut identifier les dimensions issues des différents concepts dans le but de tous les aborder au travers de nos questions. Nous avons, par la suite, tenté d'identifier des indicateurs grâce auxquels les dimensions seraient mesurées. Sur la base des dites dimensions et indicateurs, nous avons construit diverses questions. Notre grille est composée de quatre parties, la première rassemble divers données personnelles, la seconde aborde le parcours de vie des anciens détenus, notamment, le parcours familiale, scolaire, professionnel et carcéral. La troisième partie traite du réseau social avant, pendant et après l'incarcération et la quatrième est consacrée à des questions portant sur les compétences sociales.

En parallèle, les probations de Sion, de Lausanne et Genève furent contactées par écrit dans le but de mettre en place des entretiens avec des anciens détenus suivis par leur service. Ces services nous ont été conseillés par une collaboratrice de Carrefour Prison. Cependant, il fut peu aisé de mettre en place une collaboration avec les services de probation. Ceux-ci étaient

¹ Voir annexe 1

surchargés, devant faire face aux changements survenus dans le code pénal en 2007. Ils ne furent donc pas très réceptifs à notre demande. Face à ces refus, nous avons dû élargir notre terrain de travail et contacter les probations de Fribourg et Neuchâtel.

La probation neuchâteloise accueillit avec intérêt notre travail et une première rencontre eu lieu. Après avoir défini avec l'une de leurs collaboratrices nos objectifs et attentes nous avons été en mesure de mettre en place la concrétisation de ce projet. Cette probation accepta de prendre contact avec leurs bénéficiaires afin de leur parler de notre travail et de nous mettre un bureau à disposition pour la réalisation des interviews.

Nous avons pour objectif d'interviewer 9 personnes anciennement détenues. Malheureusement, seules 2 personnes correspondant à nos critères ont accepté de se prêter à cet exercice. Une troisième personne faisant partie de notre entourage a également accepté de répondre à nos questions. Les interviews ont été enregistrées et retranscrites ce qui nous permet d'utiliser les informations obtenues tout au long du travail, sans risquer une perte d'information. De plus, après chaque entretien nous nous sommes appliqués à la rédaction d'un journal de bord où nous notions nos impressions et observations.

Suite à cela, nous nous sommes attaqués à l'analyse. La méthode utilisée pour cette analyse sera décrite plus bas, dans le souci d'éviter les répétitions nous ne l'aborderons donc pas sous ce point.

Limites et risques

Chaque travail de ce type comporte un certain nombre de risques et de limites. Ceux-ci ont été posés lors de la construction de ce travail de manière à les anticiper et à en tenir compte tout au long des démarches effectuées.

Suite à quelques investigations sur le terrain, il est apparu que la population choisie est difficile d'accès et cela pour divers motifs. Premièrement, la Suisse privilégie les peines de courte durée dans le but de favoriser la réinsertion. Cela restreint d'autant plus le public concerné étant donné que ceux qui ont écopé d'une longue peine sont plus fortement stigmatisés et préfèrent rester discret sur leur parcours.

Ensuite, afin d'entrer en contact avec cette population, nous fûmes dans la nécessité de passer par un organisme. Ceux-ci, sont souvent débordés. Face à cela, nous dûmes prendre contact avec des organismes de Cantons différents afin d'augmenter la chance d'accès à la population ciblée et être extrêmement mobile. Cet élément, dont nous n'avions pas tenu compte, fût un énorme contretemps qui nous fit perdre plusieurs mois.

Une autre difficulté réside dans le fait que la majorité des personnes libérées bénéficient d'un emploi au moment de leur libération. Le système progressif implique le retour à une activité professionnelle. Il est donc courant de rencontrer une personne libérée depuis peu ayant une activité, cependant, celle-ci ne sera pas forcément conservée dans le temps. Idéalement et dans le but que ce travail soit le plus conforme possible à la réalité il serait conseillé de rencontrer le public ciblé quelques mois après la libération. Dans notre cas, les personnes interrogées ont été libérées depuis plusieurs années. L'aspect positif réside dans le fait que tout un travail d'introspection et de compréhension a pu être fait. L'aspect négatif, quant à lui, vient du fait que certaines choses ont pu être oubliées ou minimisées avec le temps. Il est

également possible que le travail d'analyse qu'ils ont eu l'occasion de réaliser altère certains éléments de la réalité vécue pendant et juste après la libération.

Lors des entretiens les anciens détenus ont pu s'exprimer librement autour des questions posées, cependant, nous n'avons aucun moyen de vérifier des informations qui parfois se contredisent. Cet élément constitue une des limites importantes de la méthode choisie. Cependant, les dites contradictions ou les éléments qui ont été tus sont loin d'être dénoués de sens et peuvent être utilisés lors de l'analyse.

Pour terminer, nous souhaiterions aborder une limite importante. Il s'agit de notre limite personnelle. Nous avons choisi d'aborder un thème que nous connaissions peu. Cela constitue un obstacle notamment dans la prise de contact avec les professionnels. Ensuite, nous avons également pu identifier un risque d'essoufflement face à la lenteur et le nombre de démarches avant d'être mise en lien avec la population choisie.

CHAPITRE 4 : Analyse de cas

8) Analyse par thème

Les différents concepts ayant été abordés nous allons, à ce stade, débiter l'analyse par thème des réponses données lors de nos interviews. Il s'agit ici d'une analyse de cas étant donné le nombre d'entretiens effectués. L'échantillon récolté ne permet pas d'effectuer une analyse générale et démonstrative des difficultés et ressources rencontrées par toutes les personnes ayant effectué une peine privative de liberté. Cependant, les informations recueillies permettent d'apporter des pistes de réflexion pouvant s'appliquer à un nombre plus important.

Dans un premier temps, nous allons poser de manière descriptive le contenu général des trois entretiens qui ont été menés. Chaque situation sera décrite au travers de quatre points qui correspondent aux principales dimensions de ce travail :

- le parcours de vie
- le réseau social
- la réinsertion
- les compétences sociales

Ces différentes dimensions faciliteront la confrontation ultérieure avec les hypothèses en temps voulu.

Au travers de cette analyse de cas vous trouverez après chaque description des réflexions qui ont émergé suite à ces entretiens. Nous avons choisi d'exposer nos réflexions au fur et à mesure afin de nous permettre de sortir du cadre posé au travers de nos hypothèses. Nous reviendrons, ensuite, sur les dites hypothèses afin de les confronter et les mettre en lien avec les concepts qui ont été élaborés et la réalité que nous avons trouvée sur le terrain.

8.1) Description des situations

Entretien n° 1

Avant d'entamer avec la description ci-dessous, il est utile de préciser que cet entretien n'a pas été des plus simples. M. X. a très peu développé ses réponses et n'a pas toujours répondu aux relances. Il lui fut difficile de revenir sur son expérience. Il nous dit, d'ailleurs, ne pas garder des souvenirs de tout son parcours carcéral. Certaines réponses données se contredisent, ce qui laisse supposer que toutes les informations ne sont pas forcément exactes ou qu'il porte en lui un certain nombre d'ambivalence. Cet homme condamné pour viol se sent, peut-être, sur la défensive et craint que ses paroles ne soient mal interprétées. Effectivement, son expérience avec le psychiatre durant la détention a été problématique à certains moments.

Monsieur X

M. X. a une quarantaine d'années, il est séparé et n'a pas d'enfants. Il vit aujourd'hui avec une compagne. Il est de nationalité suisse. Il exerce actuellement en tant qu'électricien. M. X a connu une peine privative de liberté de quatre ans, il fut condamné pour viol.

Parcours de vie

Cet homme, connu beaucoup de déménagements dans différents pays d'Europe durant toute son enfance. Il fut scolarisé dans divers lieux et expérimenta de nombreuses ruptures dans son parcours scolaire. Plus tard, il entreprit plusieurs apprentissages sans n'en terminer aucun. Il occupa donc plusieurs petits jobs différents jusqu'au moment de sa condamnation. Il écopa d'une peine dont la fin n'était pas fixée car on le jugea comme personne ayant des troubles psychiques et donc sa sortie dépendait de sa guérison, nous dit-il. Durant sa peine, il bénéficia du système progressif. Le fait de ne pas connaître la date de sa sortie fut très difficile à vivre pour lui. Il décrit cette période comme une étape chaotique et pleine d'incertitudes.

Réseau social

Que ce soit avant, pendant ou après son incarcération M. X a gardé un réseau social qu'il dit important du point de vu du nombre. Il se décrit comme quelqu'un de très sociable qui aime être entouré. Il précise, cependant, qu'il a cessé de fréquenter certaines personnes avec qui il « traînait » et à qui il s'identifiait.

« Pour moi c'est important d'avoir des gens, ça m'aide à être bien. Mais surtout ma mère ouais...une maman ça reste une maman. »

Selon Monsieur X son réseau a toujours été varié et sain malgré quelques fréquentations douteuses avant son incarcération. Durant sa peine, il a gardé de bons contacts avec ses proches. Leurs relations se seraient même renforcées. Les visites reçues étaient exclusivement celles des membres de sa famille mais ses amis lui ont souvent écrit et téléphoné. Le support que ces contacts lui ont apporté est d'ordre affectif et également matériel par des petites sommes d'argents. Ces contacts réguliers étaient pour lui une fenêtre sur l'extérieur.

Du côté des professionnels, M. X dit avoir reçu beaucoup de soutien pour sortir de prison. Il déplore par contre n'avoir presque jamais été suivi par un psychiatre de manière continue.

D'un point de vu général, le réseau social de M. X a tout de même subi quelques pertes (notamment les amis avec qui il « traînait »), mais il le relève très peu et semble ne pas attacher une grande importance à cela.

La réinsertion professionnelle

Etant donné que M. X a bénéficié d'un système progressif sa sortie s'est faite par étape. Pour favoriser la possibilité d'une sortie plus rapide, M. X a choisi de commencer un apprentissage lors de l'exécution de sa peine afin de bénéficier de la semi-liberté et d'être occupé à l'extérieur la journée.

« Ils voulaient une bonne raison pour que je sorte alors ben c'est aussi pour ça que j'ai commencé une formation. »

Durant sa peine privative de liberté, M. X a eu plusieurs activités occupationnelles notamment avec des animaux et dans un atelier d'électricité. Il décrit ces activités comme bénéfiques. Elles lui ont permis de meubler ses journées et de s'intéresser à l'électricité, domaine qui est aujourd'hui son métier.

Lors de sa sortie en liberté conditionnelle, M. X a reçu plusieurs formes de soutien de la part de personnes diverses. Du soutien administratif de la part d'une travailleuse sociale et du soutien affectif de la part de ses proches.

« Je me rappelle d'une dame qui était assistante sociale, elle m'a énormément aidé à faire des lettres et tout. Vous savez quand on a été en prison, ben il y a pleins de trucs qui se sont accumulés alors quand on sort ben faut rattraper quoi. Et sinon, ben mes amis...ils m'ont sorti et ils ont passé du temps avec moi, à discuter surtout...voilà j'avais besoin de ça ».

Concernant sa place d'apprentissage, elle fut trouvée grâce à un collaborateur du service de probation. Bien que M. X dit qu'il aurait préféré prendre des vacances à sa sortie, il admet également qu'une activité professionnelle lui a donné un cadre et surtout que cela l'a empêché de « traîner ». De plus, les nouvelles rencontres faites depuis sa sortie sont ses actuels collègues de travail.

M. X n'a apparemment pas éprouvé trop de difficulté à retrouver et surtout à maintenir une activité. Pour rappel, ce travail a été trouvé grâce à un professionnel de la probation. Il estime donc que le réseau social joue un rôle important dans le retour à une activité. Selon M. X, il existe clairement un lien entre la réinsertion socio-professionnelle et le réseau social. Sans ses proches, Monsieur X pense qu'il se serait découragé et qu'il aurait fait une dépression. Tout au long de son parcours professionnel ou carcéral, il a reçu des conseils et des encouragements.

Lorsque l'on interroge M. X sur les éléments permettant la réinsertion, il reprend sans hésitation le travail. Selon lui, sans travail il n'y a rien. Cependant, malgré l'activité qu'il exerce depuis quelques années maintenant, il ne se sent pas tout à fait réintégré. Le regard des autres le ramène parfois vers le passé et lui font sentir qu'il est toujours à part.

Compétences sociales

Monsieur X exprime clairement qu'il a de bonnes capacités relationnelles, cependant il dit également souffrir de problèmes de violences. Aujourd'hui il dit éviter les situations qui risqueraient de le mener vers des comportements violents. Il pense que cette difficulté à maîtriser ses émotions lui vient de son enfance instable.

Il dit avoir fait beaucoup d'efforts par rapport à son comportement avec sa hiérarchie. Avant, les rapports avec des supérieurs étaient difficile maintenant il a beaucoup de respect pour son patron qui a accepté de lui donner une chance.

Réflexions

D'un point de vue relationnel, M. X semble avoir des compétences. Il décrit son réseau comme nombreux et varié avant, pendant et après sa peine. Cependant, durant l'entretien il n'a fait aucune mention d'un nombre d'amis ou de parents proches. A ce stade, il est donc difficile d'avoir une idée précise des contours du réseau. Le fait que M. X semble ne pas accorder tant d'importance aux pertes que son réseau a subi lors de sa peine peut, soit indiquer qu'à l'heure actuelle cela n'a pas d'importance ou alors qu'il a reçu le soutien qu'il estimait nécessaire et cela a eu un impact sur la perception de son réseau. Ce qui démontre bien l'importance que prend la perception que nous avons du soutien qui nous est offert ou de celui dont on est d'accord de parler avec une tierce personne. La seule personne dont il parle

clairement est sa mère et nous sommes en droit de nous demander si son réseau ne se limitait pas à cette mère.

Il est également intéressant de relever qu'avant son inculpation, une partie de son réseau était composé de personnes « marginalisées ». Il ne fréquente plus ces personnes à l'heure actuelle. Il est donc probable que ces fréquentations ont eu une incidence sur son comportement l'ayant mené en prison étant donné qu'il estime préférable de ne plus les voir depuis sa sortie. Lors de la conceptualisation nous avons pu constater que le comportement des individus est lié au groupe dans lequel il s'identifie. Il ne semblerait pas que le dit groupe ait influencé le comportement de M. X avant sa détention, du moins dans les faits. Cependant, celui-ci l'a favorisé. Par cela, nous entendons que le groupe en question a certainement introduit certaines normes comportementales, notamment la violence, ce qui a incontestablement eu un impact sur les prises de décisions de M. X.

Nous pouvons constater que lors de son incarcération, M. X a surtout eu besoin ou expérimenté un soutien émotif et normatif. Ces contacts sont un lien avec l'extérieur et peuvent lui donner un sentiment d'appartenance.

« En prison on a un petit pécule, donc eh on n'a pas besoin de grand-chose. Donc c'est surtout du soutien psychologique que mes proches m'ont apporté. De l'amitié et eh j'avais encore des liens avec l'extérieur ».

A plusieurs reprises durant l'entretien, M. X mentionne la présence importante de sa famille et en particulier de sa mère. Comme nous l'avons vu plus haut, la famille et notamment les ascendants jouent, dans la majorité des cas, un rôle d'accompagnement très important. Elle est souvent un des derniers filets du réseau social.

Dans les concepts développés au début de ce travail, il est fait mention de l'une des conséquences de la privation de liberté, il s'agit de la rupture avec le cursus professionnel. Dans cette situation, il est possible d'observer un phénomène inverse. C'est-à-dire, l'apparition d'un objectif d'activité professionnelle, qui était inexistant jusqu'à lors. Le choix d'une formation fut donc une décision stratégique. Néanmoins cette activité a été maintenue et le concerné y a également trouvé des aspects positifs. Effectivement, celui-ci exprime clairement que cette activité lui donne une structure et l'empêche de « traîner ». De plus, lorsque nous l'interrogeons sur l'axe le plus intégrateur selon lui, sans hésitation il nous parle du travail. On peut supposer que M. n'a pas eu de peine à maintenir son activité. Cela nous démontre d'une part qu'il doit y trouver une forme de plaisir ou de satisfaction à avoir une activité ou à se distraire mais aussi que le fait d'avoir être actif tout au long de sa peine lui permet aujourd'hui de maintenir un certain rythme.

Concernant le retour à une activité après sa libération, Monsieur exprime clairement que sans ses proches il aurait risqué de se décourager. Dans le chapitre consacré au réseau social, nous avons vu qu'une personne livrée à elle-même disposait de moins de ressources et risquait de manquer d'aide à la résolution de problèmes. Bien que son réseau primaire ne lui ait pas donné accès à une activité professionnelle, celui-ci lui a permis de la maintenir.

Lors de sa sortie, M. X. a eu recours à plusieurs formes d'aide. Auprès de ses proches, il a pu recevoir de l'aide concrète (financier et matériel), il a trouvé de l'affection et de l'estime personnelle. Par contre, M. X. a trouvé du soutien informatif auprès d'une assistante sociale.

Il n'est pas rare que ce soit un professionnel qui apporte cette forme de soutien. Ce dernier point est intéressant et révélateur des difficultés administratives de notre société.

Nous avons déjà avancé l'hypothèse que, peut-être, il existe un décalage entre ce que veut bien nous dire M. X concernant son réseau social et de ce qu'il en est réellement. Ses capacités à nouer et maintenir des liens amicaux sont donc difficiles à prendre en compte. Il semble toutefois, en fonction des problèmes de violence de M. X et du fait qu'un viol a été commis, qu'il existait une réelle difficulté à gérer les conflits et les pulsions.

Nous avons pu voir que les compétences sociales résultent en partie, d'un processus de socialisation. L'école étant un lieu important de socialisation chez les enfants, il est possible de tirer un lien entre les difficultés de comportements rencontrés par M. X et son parcours scolaire mouvementé.

Entretien n° 2

Monsieur Y

M. Y est un homme de 35 ans, célibataire sans enfants. Monsieur vit seul mais entretient une relation régulière avec une compagne. Il est de nationalité suisse et exerce actuellement en tant que réparateur sur bateau. Il fut condamné pour des histoires liées à la drogue.

Parcours de vie

Monsieur décrit son éducation comme très stricte et punitive. Son père s'est suicidé et sa mère se serait alors vengée sur lui en étant froide et exigeante. A 14 ans, il fait une fugue et est ramené quelques jours plus tard par la police. C'est durant la dite fugue qu'il commence à consommer de la drogue. Il se lance dans un apprentissage de mécanicien, car son beau-père tient un garage. Il consomme pour commencer des joints et passe rapidement à d'autres substances, à 18 ans il se décrit comme complètement dépendant. En troisième année d'apprentissage de mécanicien, il abandonne malgré de bonnes notes.

« J'ai arrêté parce ce que je devais souvent aller aux toilettes, voilà j'étais obligé sinon j'étais en manque. Eh je devais aller chercher des doses. »

Cependant, il apparaît que Monsieur Y. est allergique aux produits solvants utilisés dans la mécanique, il a donc droit à une reclassification de l'AI et commence un deuxième apprentissage auquel il mettra fin après deux ans. Lorsqu'on l'interroge sur l'interruption de sa formation, Monsieur Y. répond que la recherche d'argent et de drogue lui prenait trop de temps et d'énergie pour mener de front un apprentissage.

Lorsque l'on aborde son parcours carcéral, Monsieur dit ne pas se souvenir de tout.

« Je me suis réveillé en arrêtant la méta quoi. J'ai perdu pas mal de souvenirs. »

Apparemment, la méthadone lui fut prescrite dans le cadre de sa cure. Monsieur a fait environ 6 mois de prison à proprement parler puis a terminé le reste de sa peine dans un établissement spécialisé à sa problématique. Celle-ci dura plus de quatre ans et fut très mal vécu. Il dit avoir souffert d'une trop grande médication qui l'assommait sans compter la forte dépendance à la méthadone qu'il a contractée et dont il a eu du mal à se soigner.

Réseau social

Monsieur Y. se décrit comme un solitaire, il était déjà très isolé avant d'être condamné.

« En fait eh la consommation m'a aidé à construire une muraille psychique qui m'a coupé des autres et d'un monde eh que je ne supportais pas ».

En prison et lors de sa cure Monsieur Y. n'a eu des contacts qu'avec son grand-père et sa grand-mère. Aucun autre membre de sa famille ou autre personne appartenant au réseau ne s'est manifesté. Monsieur Y qualifie la relation avec son grand-père comme étant passionnelle depuis toujours. Cependant, elle était également conflictuelle car son grand-père ne cachait pas sa façon de penser à propos de la consommation de son petit-fils.

Ses grands-parents lui ont apporté, avant tout, un support émotif. Il se sentait aimé malgré ses problèmes. Un support normatif, en acceptant de le recevoir chez eux tous les week-ends et en se positionnent clairement sur la consommation de M. Y. Ils lui apportaient aussi, de temps en temps, un support instrumental en lui prêtant un peu d'argent. Il parle de ces moments d'évasion comme de bouffées d'air lui ayant apporté équilibre et évasion.

Malheureusement, son grand-père décéda et sa grand-mère fut plus craintive vis-à-vis de lui. Cette période lui fut difficile. La mort de son grand-père et la peur que développa sa grand-mère à son encontre fut un moteur de changement.

« Ma grand-mère à la fin eh je dois reconnaître que je lui faisais peur. Si elle était seule à la maison elle ne m'ouvrait pas. »

Durant son incarcération et plus tard en cure, Monsieur fut suivi par un réseau de professionnel. Autant dire que M. Y. perçu ce support comme complètement négatif. Il met l'accent sur le manque de temps des professionnels et leurs prises en charges générales. Il aurait souhaité une prise en charge qui se face de cas en cas. Toutefois, il précise bien qu'à cette époque il n'avait pas envie d'être aidé. C'est dans les livres que M. Y pu trouver des pistes de réflexions.

Concernant ses anciennes fréquentations bien que peu nombreuses, M. Y. ne les voit plus car il a déménagé et dit même :

« En fait eh j'ai gardé contact avec personne. Je veux dire eh quand on vient du monde de la toxicomanie et si on veut s'en sortir il faut se couper des mauvaises personnes. »

Afin de se sortir de la dépendance, Monsieur pris l'initiative d'aller consulter un médecin privé. Celui-ci s'avéra être un personnage clé dans son parcours. Il décrit son médecin comme quelqu'un de très humain qui a surtout su l'écouter et le conseiller même lorsque qu'il replongeait.

M. Y eu un parcours menant à l'abstinence difficile avec quelques rechutes et des périodes de dépendance à l'alcool. C'est volontairement qu'il demanda à être suivi par la probation afin de bénéficier d'un accompagnement administratif.

La réinsertion

La condition permettant la sortie de l'institution, une fois la personne jugée prête, est l'obtention d'un appartement. Chose que M. Y trouva avec l'aide de l'institution. Cependant, une fois le déménagement effectué, il n'eut plus de suivi ni de nouvelle de la dite institution. Son grand-père décédé, sa grand-mère ayant limité les contacts, M. Y se retrouve rapidement sans repère.

« Vous faites plusieurs années dans une maison avec 30 pensionnaires et puis du jour au lendemain eh, on vous met dans un appartement et là il n'a plus personne. Pour revenir ça a été très dur. »

Cette déclaration démontre la difficulté de passer d'une vie de groupe à une vie seule. M. Y. dit s'être senti étouffé par la liberté et avoir perdu ses repères. Il était à cette époque toujours sous méthadone (prescrite par le médecin) et fini par devenir dépendant à l'alcool. Ses ressources financières étaient composées d'une rente AI et d'une aide communale.

Une fois livré à lui-même, Monsieur Y s'alimentait mal et consommait de grandes quantités de rhum. C'est suite à un conflit avec une voisine qu'il décida de se rendre dans un hôpital de soins. Il y rencontra une femme avec qui il entama une relation qui dure encore aujourd'hui. Il dit que cette relation lui a permis de prendre gentiment sa vie en main. Elle lui apporta des normes, un cadre et une stabilité. Cette relation fut au départ tumultueuse, M. Y gérait mal ses humeurs et avait des excès de colère. Il raconte qu'un jour dans un moment de colère et dans le cadre d'une bagarre, il a voulu frapper une personne à la barre de fer. Il fut amené à l'hôpital menotté. Cette femme lui posa alors un ultimatum.

« A l'hôpital elle est venue me voir et elle a dit : tu choisis c'est l'alcool ou c'est moi et mes enfants. Voilà alors j'ai choisi et je ne regrette pas. »

Face au risque de perdre son amie et également la relation établie avec les enfants de celle-ci, il commença alors la prise d'antabuse.

Monsieur compte dans son réseau de proches, depuis sa libération quelques personnes importantes mais peu nombreuses. Il a privilégié la qualité au nombre et se concentre sur les personnes qui lui apportent quelque chose sur un plan purement affectif et normatif. Selon lui la réinsertion commence par la reconstruction de son identité et de sa santé physique et psychique.

D'un point de vue professionnel, Monsieur a retrouvé une activité par le service de probation. Cela fait une année au moment de l'entretien, qu'il exerce une activité professionnelle et est en attente d'une décision AI quant à une réorientation professionnelle. Il espère ainsi pouvoir faire une formation et obtenir un diplôme.

Cette activité lui apporte estime de soi et lui permet aussi de structurer ses journées et ses nuits. Le retour à une activité professionnelle fut donc bien vécu quoique M. Y avoue avoir dû se faire au rythme d'une vie construite autour du travail ce qu'il ne connaissait pas auparavant.

« Les vacances c'est chouette mais des vacances qui durent 18 ans je veux dire c'est plus des vacances pour finir eh on sait plus quoi faire et puis c'est très valorisant de travailler. »

Selon M. Y. le réseau social facilite la recherche d'un emploi dans le sens du pistonnage.

Compétences sociales

Durant l'entretien, M. Y aborde peu la notion des compétences sociales avant ses problèmes de consommation. Il mentionne uniquement le fait d'avoir toujours été quelqu'un d'isolé et de solitaire.

Plus tard, Monsieur parle de nombreuses bagarres auxquelles il a participé sous l'influence de produits psychotropes. Cependant, il mentionne également le fait que certains produits étaient pris dans le but de maîtriser sa violence.

Dans sa démarche de reconstruction, M. Y dit avoir dû apprendre à parler le français correctement sans utiliser de mots orduriers à chaque phrase. Il a également dû acquérir la capacité à se mettre à la place des autres et s'interroger sur les besoins que son entourage pouvait éprouver. C'est notamment, grâce à la lecture que cette tâche fut possible.

Réflexions

Il apparaît clairement que M. Y. a eu besoin de se couper du monde et que cela explique en partie ses problèmes lié à la consommation. Ici, il semblerait que le réseau social n'ait pas été une influence dans le sens de l'incitation, imposant des normes comportementales.

Durant notre rencontre M. mentionne qu'il a dû se couper des consommateurs pour ne plus être tenté de replonger dans la consommation. Ceci démontre comment le réseau ou le contexte permet aux normes comportementales d'être maintenu et la nécessité de se couper du dit réseau afin d'en sortir. Cela signifie que tout comportement quel qu'il soit est à considérer au travers de l'environnement.

Dans cette situation, l'on constate un manque significatif de réseau avant et surtout lors de sa privation de liberté. Cependant, deux personnes suffisent à apporter à Monsieur le support nécessaire à un sentiment de soutien et d'équilibre. Cela démontre clairement l'importance de perception du support plutôt que de son nombre de contacts. Ici encore on voit que c'est à nouveau la famille qui tient le premier rôle dans le support apporté. Cela concorde avec la théorie avancée et également la situation précédente.

Concernant le type de soutien reçu durant la peine, Monsieur met principalement l'accent sur le soutien normatif et affectif. C'est-à-dire, le sentiment d'appartenance ainsi que celui d'être aimé et l'estime personnelle. Cet apport fut, selon lui, plus important que le soutien financier qu'il a pu recevoir.

Lors de l'entretien Monsieur insiste sur la prise en charge peu efficace des professionnelles. Il aurait espéré plus d'écoute de leur part et plus d'incitation à la réflexion. Cependant et comme lui-même le dit, lorsqu'une personne n'a pas envie d'être aidée il n'y a rien à faire. Plus tard, à sa sortie de l'institution, il s'en sort avec l'aide d'un médecin. A relever ici que c'est lui qui prit l'initiative de consulter un médecin dans le but d'arrêter la prise de médicaments et de méthadone. Cette fois il entreprend les démarches, elles ne sont plus entreprises pour lui et il existe une vraie motivation à arrêter. Son médecin lui a avant tout apporté un support informatif, par des conseils et autres.

A sa sortie de cure, M. Y fut confronté à une perte de repères importants. Effectivement, après plusieurs années passées en communauté il se retrouve seul dans un appartement. D'après l'interview, Monsieur a rapidement développé une dépendance face à l'alcool. Cela laisse supposer que, privé de repères il est retourné vers ce qu'il connaissait déjà : la consommation.

Durant son parcours, M. fit la connaissance d'une personne clé. Effectivement, il entreprit une relation qui lui apporta un soutien socialisant, en lui permettant de faire des activités. Elle lui apporta également un soutien émotif avec l'accès à une vie intime et affective et un soutien normatif. C'est face au risque de perdre cette relation qu'il entreprit de se prendre encore une fois en main. Plus haut, nous évoquions le rôle de protection du réseau social, ici il est clairement explicité. De plus, nous constatons, encore une fois, que le nombre de personnes composant le réseau importe peu, puisque ici il a suffi d'une relation intime avec une femme et ses enfants.

Concernant la réinsertion professionnelle, on constate qu'un travail fut trouvé grâce à la probation qui fut un facilitateur important. Cette activité apporte à M. Y un rythme et une structure, ce qui lui manquait auparavant. Il est également aisé de supposer que ce travail lui apporte un sentiment de normalité et d'appartenance à cette société.

Il est difficile de parler des compétences sociales de Monsieur avant son incarcération car l'émergence d'un problème de consommation se fait très tôt. Par ailleurs, il est possible que la dépendance qui est survenue lors de l'adolescence est entravée l'apprentissage de ces compétences. Nous pouvons également émettre l'hypothèse inverse, c'est-à-dire, que sa difficulté à s'intégrer aux autres l'ait conduit à un besoin d'évasion. Monsieur mentionne clairement le fait qu'il a toujours été isolé, nous pouvons donc imaginer qu'il existait un malaise face à la société qui ne lui aurait pas permis de développer certaines compétences sociales.

Lors de notre rencontre, il mentionne les problèmes de violence décrit plus haut, ce qui semble signifier des difficultés à gérer les situations conflictuelles. De plus, M. est clair lorsqu'il confie qu'il a du apprendre à s'exprimer correctement. Ces éléments démontrent bien un manque de compétences sociales. Néanmoins, à plusieurs reprises il montre qu'il possède la capacité à mobiliser les bonnes personnes et utiliser ses ressources. De plus, lors de notre entretien, il a su s'exprimer de manière tout à fait adéquate ce qui pourrait indiquer qu'un progrès évident a été réalisé par M. Y dans ce domaine.

Entretien n° 3

Monsieur M.

M. M. est un homme de 33 ans, célibataire sans enfants. Monsieur entretient une relation stable et vit en couple. Il est de nationalité suisse et est actuellement au chômage. Il fut condamné à plusieurs reprises pour des histoires liées à la consommation et au trafic de drogues. Sa plus longue condamnation fut de 3 ans.

Parcours de vie

M. est arrivé de Croatie vers l'âge de 2 ans et fut rapidement adopté par une famille suisse. Il ne connaît ni sa mère ni son père biologiques. Il eu des difficultés scolaires et intégra une

école privée pour terminer sa dernière année de scolarité. Il entreprit ensuite un apprentissage de vendeur qu'il mena jusqu'à son terme. Très tôt il commença à côtoyer le monde de la drogue. Il commença à fumer régulièrement des joints à l'âge de 12 ans, à l'approche de sa majorité il passa à d'autres substances. Il explique ce comportement par un mal être dû au fait qu'il y avait beaucoup de mystère dans les circonstances de son arrivée en Suisse et de l'abandon de ses parents.

Après la première incarcération il connut une période de va et vient entre l'extérieur et la prison. Il estime avoir été incarcéré six fois de ses 18 ans à ses 25 ans. La première privation de liberté dura 3 ans.

« A chaque fois je restais dehors une année environ avant d'y retourner. Ce va et vient, je l'ai assez bien vécu car à l'époque je faisais plus la différence entre la vie dehors et le monde carcéral. »

Il explique que la seule de ses préoccupations était de trouver de la drogue et que l'incarcération faisait partie de son quotidien. De plus, la drogue le coupait déjà du monde alors la prison ne changeait rien selon lui. Les personnes qu'il côtoyait à l'extérieur étaient souvent celles qu'il retrouvait à l'intérieur.

Lors de la dernière incarcération Monsieur eu une prise de conscience qu'il explique par des problèmes de santé qu'il rencontrait.

« La dernière fois que je suis allé en prison j'ai bien vu que soit je continuais et j'allais crever soit j'arrêtais. »

Réseau social

Avant ses problèmes liés à la consommation Monsieur décrit son réseau comme diversifié et sain. Cependant, lorsqu'il commença les drogues dites dures il se coupa volontairement de sa famille car il ne supportait pas l'image qui lui était renvoyée. Avant et durant toute cette période d'incarcération répétée il avait un réseau de connaissance qui l'arrangeait. Ces personnes lui apportaient du support purement instrumental en lui fournissant certaines substances ou d'autres avantages.

« Toutes mes connaissances me simplifiaient la vie mais je n'avais pas d'amis avec un grand A. »

Lors des différentes périodes d'incarcération, Monsieur n'a reçu aucune visite. Il entretenait une correspondance avec un ami de l'époque qui appartenait également au monde de la drogue. Le sujet des correspondances tournaient autour de services que cet ami pouvait rendre à M. M comme l'envoi d'un paquet de cigarette, etc. Il tenta de reprendre contact à plusieurs reprises avec ses parents adoptifs par courrier mais ceux-ci n'ont jamais donné réponse.

Du point de vue des professionnels Monsieur n'a pas bénéficié d'un suivi lors de ses incarcérations. Il n'en a jamais fait la demande. Il entretenait des relations régulières avec son avocat. Les visites de ce dernier Monsieur les décrits comme un lien avec l'extérieur et le sentiment d'exister, d'appartenir toujours à cette société.

Monsieur M. explique, lors de l'interview, qu'à chaque incarcération son carnet d'adresses se restreignait d'avantage, il constatait cela lors de ses libérations. Son réseau n'était plus que composé de personnes ayant les mêmes difficultés que lui.

Réinsertion :

Lors de chaque incarcération, Monsieur tenait à tirer ses peines jusqu'au bout. Il ne voulait pas devoir subir un contrôle régulier lors des moments de liberté. Lors de chaque sortie il était placé par les services sociaux dans un hôtel où étaient placées les autres personnes sans logements et rapidement il était à nouveau confronté à la consommation.

C'est suite à un déclic mentionné plus haut que Monsieur a pris conscience de la nécessité de changer de vie.

« La dernière fois que je suis allé en prison c'était très différent, j'ai pris la décision que ça serait la dernière et j'ai pris les choses en main. Dès que je suis arrivé j'ai contacté différents centres de cure. En sortant ils sont venus me chercher, je me suis retrouvé en montage avec des gens pleins de vie, bref dans un autre environnement. »

Lors de la cure, les professionnels lui ont permis de se sentir considéré. C'est avec eux que M. a pu commencer une réflexion et une analyse de ses différents comportements.

Après sa sortie de cure qui a duré plusieurs mois, il a volontairement cherché à rencontrer de nouvelles personnes pour ne pas être tenté de reprendre contact avec ses anciens compagnons. Pour cela, il entreprit notamment de nouvelles activités sportives. Il a également cherché à retourner vers sa famille mais ceux-ci ont refusé tout contact. Les nouveaux liens qui ont été tissés avec de nouvelles personnes lui ont permis d'apprendre à interagir différemment avec son entourage et à gérer une relation même amicale.

Durant ses différentes peines M. M. a eu l'occasion de travailler à l'intérieur de la prison, dans les champs ou dans les ateliers. Ces activités lui ont permis d'occuper son esprit et lui donnaient un cadre. De plus, au travers de l'un des ateliers il découvrit le travail du bois ce qui lui plut énormément. Après sa cure, il commença un apprentissage de charpentier. C'est en allant d'une entreprise à l'autre pour se présenter qu'il tomba sur un patron prêt à lui donner une chance. M. M tenait à faire les démarches seul car, selon lui, il s'était mis tout seul dans les problèmes et c'était à lui de faire le nécessaire pour s'en sortir. Le retour à une activité fut pour lui une chose très positive et représentait aussi le retour à la normalité.

« Le travail c'est la vie, enfin je suis comme tout le monde. La journée je vais travailler et le soir je rentre dormir. Je paie mes impôts, mes factures. C'est très valorisant. »

Pour Monsieur, il fut néanmoins difficile de s'adapter à ce nouveau rythme.

« C'était difficile car on a tout à prouver, t'as pas le droit à l'erreur et ni d'être malade. Pendant 5 ans c'était difficile. Et le rythme...avant je dormais jusqu'à l'heure que je voulais, là ben tu dois reprendre un rythme et une hygiène de vie. »

Compétences sociales :

Avant toute chose Monsieur M s'est très peu exprimé quant aux éléments pouvant nous permettre d'avoir des indications concernant ses compétences sociales. Il s'est décrit comme quelqu'un de sociable, amical et courtois.

Avant la dépendance, M. M décrit son réseau comme varié et sain, il ne fait pas mention de comportement qui semblerait indiquer un manque de compétences sociales. Les problèmes de violence interviennent au même moment que les problèmes de consommation.

Après sa cure, M. dit avoir rencontré un nombre élevé de nouvelles personnes et s'être rapidement fait de nouvelles amitiés.

Réflexions :

Cette situation met en avant une forte notion de récurrence, avec un va et vient important entre la prison et l'extérieur durant plusieurs années. Il est possible de constater qu'ici la prison finit par être intégrée comme la normalité et devient aussi une forme de repère. M. M. dit également que les personnes qu'il côtoyait dehors étaient celles qu'il retrouvait dedans. Contrairement aux autres situations, vues plus haut, où la prison met à l'écart la personne, ici, elle la maintient dans son réseau de connaissances. Elle aurait même tendance à renforcer les liens du réseau.

Il convient de relever que la problématique de la toxicomanie est quelque chose de très complexe et que la dépendance à elle seule représente, pour les consommateurs, une forme de prison. Dans cette situation, la drogue tient une telle place que les conséquences importent peu à M. M. Toutefois, c'est bien la peur de mourir qui le décidera à arrêter.

On constate que, conformément à la situation précédente, le réseau de Monsieur ne fut pas un élément ayant tendance à normaliser la consommation. Cependant, son mal-être en lien avec son environnement le poussa vers une fuite et il trouva refuge dans la consommation de stupéfiants.

Monsieur mentionne qu'il a volontairement coupé les liens avec sa famille pour les préserver. Nous pouvons également supposer que cette rupture représentait un besoin inconscient qu'il aurait eu à un moment précis de sa vie. Quoi qu'il en soit, sa famille n'a pas cherché, selon la perception de M. M., à être un soutien. Effectivement, il semblerait que sa famille n'ait jamais répondu à ses courriers, ce qui pourrait laisser penser que c'est sa famille qui a coupé les liens et non M. M. Le fait de prétendre le contraire pourrait être un moyen de rationaliser un événement douloureux sur lequel il n'a pas de prise.

« Quand t'es deux drogué ensemble t'es en fait trois avec la drogue. C'est aussi pour cela que j'ai coupé les liens avec ma famille, pour pas leur faire des coups tordus. »

Comme mentionné, le réseau de M. M. peu avant et pendant les différentes peines privatives de liberté était composé de personnes pouvant être un support instrumental. Ceci nous interroge sur le fait que Monsieur n'ait pas éprouvé le besoin d'autres formes de soutiens. Sa famille proche et ses parents adoptifs lui ayant refusé ce support, il n'avait personne vers qui se tourner pour le trouver parce qu'il semblerait difficile, en dehors de la famille, de maintenir des liens surtout quand ses proches sont également dépendants. De plus, créer des liens en

prison en-dehors des autres prisonniers est presque impossible. Durant l'entretien il a à plusieurs reprises insinué qu'il ne pensait pas mériter d'autres formes de soutien. Le seul soutien qu'il qualifie de normatif a été celui de son avocat qui par son comportement lui a permis de se sentir considéré. Le fait qu'il mentionne cet élément, cela laisse supposer que ce soutien à eu une forme d'importance.

Il est mentionné que M. M. souhaitait tirer ses peines jusqu'au bout afin d'éviter les contrôles à sa sortie. Il est clair qu'il maintenait par ce comportement son isolement et se privait volontairement d'un soutien important. Nous ne saurons malheureusement pas si cette attitude était due au fait qu'il ne voyait pas la probation comme un soutien possible ou alors si, encore une fois, il pensait ne pas mériter d'être aidé.

Lors de chaque sortie, Monsieur était placé dans des logements sociaux où il retrouvait rapidement ceux qui composaient son réseau avant son incarcération. C'est rapidement qu'il reprenait la voie de la consommation. Ici ses fréquentations devenues exclusivement composées de consommateurs ont considérablement contribué à le maintenir dans une problématique et à normaliser ses comportements.

La cure qu'il a suivi lui permit de s'extraire de son environnement et le mit en contact avec des professionnels qui lui apportèrent le soutien qu'il n'avait pas encore eu. A relever que ce fut Monsieur qui prit l'initiative de cette cure. Celui-ci dit lui-même que la réussite de la cure tient, en grande partie, dans le fait que la décision est partie de lui.

Le retour à une activité ne fut pas des plus aisées, nous retrouvons le problème du rythme à prendre mais aussi la confiance à gagner. Cependant, M. M. qualifie de positif le retour à une activité et aussi un sentiment de normalité. Ceci démontre, effectivement, l'importance que le travail représente dans notre société et de son rôle intégrateur.

Apparemment, M. M a connu des épisodes de violence et de bagarre, ceux-ci ayant eu lieu dans un milieu de consommation et sous influence. Il est difficile de se positionner quant à une réelle difficulté à gérer les contrariétés ou quant à des comportements liés à la consommation.

Monsieur mentionne durant l'entretien que son réseau, lorsqu'il souffrait de dépendance, était composé exclusivement de personnes faisant partie du monde de la drogue. Il dit également que les liens qu'il créait étaient destinés à lui apporter des avantages. De là, il est possible de supposer qu'il était verbalement habile et capable de transmettre des demandes de façon adéquate, ce qui semble indiquer la présence de certaines capacités.

Une fois sa cure achevée, il se créa, selon ses dires, rapidement un réseau varié et évita les personnes qui pouvaient le tenter à retomber dans la dépendance. Là encore, le fait que Monsieur puisse former autour de lui un réseau varié et sain suite aux difficultés qu'il a rencontrées démontre certaines aptitudes et une certaine lassitude à être en marge.

8.2) Pertinence des Hypothèses

Hypothèse H1

Le réseau social d'un individu influence de façon déterminante son comportement et ses choix.

Nous avons pu voir au travers des concepts élaborés que le comportement des individus est lié à l'environnement dans lequel ils s'insèrent. L'entourage tient un rôle important quant à la configuration des habitudes et des normes. Nous nous sommes, également, aperçus que l'entourage a un impact sur la manière dont l'individu va gérer ses problèmes. De plus, un lien social stable constitue un facteur de protection, non seulement, au niveau de la santé physique et mentale, mais également, dans la prévention des comportements dits déviants. Comme nous avons pu le voir dans le cadre théorique, plus une personne compte dans ses fréquentations des personnes dites marginalisées plus elle aura de chance d'intégrer et normaliser des comportements considérés comme déviants.

L'existence d'un réseau social, bien que nécessaire pour recevoir du soutien, n'est pas une condition suffisante pour que ces effets soient bénéfiques. Comme nous avons pu le voir, la forme de soutien la plus fonctionnelle et protectrice provient d'une relation intime. Nous avons également pu constater que les conseils sont intégrés de façon différente lorsqu'ils sont prodigués par des professionnels. Lors des interviews, pour chaque situation nous retrouvons l'intervention d'au moins un professionnel qui est considéré par l'ancien détenu comme une personne clé. Ceci nous démontre l'importance que peut avoir l'intervention d'un professionnel du domaine social ou médical dans la prise en charge de telles situations.

De plus et en ce qui concerne la population concernée par ce travail de recherche, nous avons pu constater que, selon M. Cusson, la volonté qui pousse d'anciens détenus à changer de style de vie provient souvent d'une stimulation extérieure. Ceci a été par la suite confirmé lors de notre enquête sur le terrain. Toutefois, il ressort également que ce changement est possible qu'à la condition où il existe une prise de conscience importante de la part de la personne concernée.

A ce stade, il est également important de mentionner que la perception qu'a l'individu de son réseau constitue une grande influence qui est à prendre en compte. Effectivement, nous avons pu voir que la disponibilité perçue du soutien par l'entourage diminue l'impact du stress et permet une meilleure gestion des situations de détresse. Il semble clair que la perception qu'un individu peut avoir de son support influencera ses choix. Lors de l'entretien 2, nous avons pu voir que M. Y. a reçu pour unique soutien, lors de sa cure, celui de ses grands-parents, le reste de la famille lui ayant tourné le dos. Cependant, durant notre rencontre il s'est dit très soutenu.

Lors des interviews, il est apparu dans deux des situations (1 et 3) traitées qu'avant l'incarcération le réseau social était composé, en partie du moins, de personnes dites marginalisées. Dans les deux situations, ces contacts ont été évités par la suite afin de ne pas retomber dans les mêmes travers. Ceci nous ramène à notre hypothèse, à savoir que l'environnement influence le comportement. Cependant, pour les personnes interviewées, nous nous sommes aperçus que leurs comportements marginalisés n'étaient, à notre connaissance, pas induit au départ par leurs fréquentations. Effectivement, l'une de nos réflexions concernant Monsieur X (situation 1) est qu'il ne semblerait pas que son

comportement ait été influencé par son entourage mais que celui-ci la favorisé en introduisant des normes comportementales. Ceci nous amène à penser qu'un individu peut, dans certains cas, adopter une attitude marginalisée en fonction de son entourage mais qu'apparemment l'entourage est choisi pour des comportements qui correspondent à l'individu en question.

Nous relevons également que pour les situations 2 et 3, les personnes interrogées ont toutes fait mention de personnes aidantes leur ayant permis, après leur libération, de connaître un autre style de vie et faire de nouveaux choix. Effectivement, M. Y (situation 2) mentionne notamment l'influence d'une femme et de ses enfants qui lui ont donné la volonté nécessaire pour sortir de l'alcoolisme et mieux gérer les situations conflictuelles. Monsieur M (situation 3), quant à lui, explique que l'entourage dont il a bénéficié lors de sa cure a été d'une aide inestimable à l'apprentissage de nouveaux comportements, notamment face à la consommation de produits psychotropes. Nous pouvons donc considérer le support social dont ils ont bénéficiés comme une stimulation externe intervenu au même moment ou suite à une volonté interne de changement. Selon nous, c'est la combinaison de ces deux éléments (stimulation externe et volonté de changement) qui conduit à un changement de comportement efficace et maintenu dans le temps.

Pour les situations 1 et 2 un support familiale existant avant l'incarcération a pu être maintenu durant la privation de liberté. Ce dit support fut pour nos deux interviewés une aide précieuse. Le soutien des grands-parents permit à Monsieur Y. (situation 2) de suivre sa cure et de rechercher la guérison et cela même après la mort de ceux-ci. Le maintien de certains liens sociaux durant une peine privative de liberté est donc un élément important et dont il est nécessaire de tenir compte. Toutefois, nous pensons que le fait de rencontrer de nouvelles personnes et de se constituer un nouveau réseau après la libération est une chose positive. Effectivement, le réseau existant avant l'incarcération peut avoir tendance à ramener l'individu à qui il était avant. Alors qu'un nouvel entourage renverra à l'ancien détenu l'image de qui il est aujourd'hui.

Faire la rencontre de nouvelles personnes après une peine de prison est une chose difficile. Nous avons vu que Monsieur M. (situation 3) retrouvait après chaque libération ses mêmes compagnons ce qui avait pour effet de le précipiter rapidement dans les mêmes travers qu'avant son emprisonnement. Pour éviter cela il entreprit, entre autre, de changer d'environnement ce qui eu un effet positif. Selon ce que Monsieur nous a dit, il n'eut pas de mal à se faire de nouvelles amitiés une fois sa cure achevée. Cela n'est pas forcément le cas pour tout le monde et nous avancerons quelques propositions plus loin lorsque nous aborderons nos pistes de réflexions.

Sous-hypothèse H1

Un ancien détenu, sortant de peine privative, bénéficiant d'un réseau varié et composé majoritairement de personnes actives aura tendance à trouver un emploi fixe plus aisément.

Selon la définition donnée sur l'intégration sociale, nous avons relevé qu'un membre est intégré dans un groupe lorsqu'il y a une forme de partage de valeurs et d'objectifs communs. De plus, nous nous sommes également aperçus que les valeurs sont transmises par le réseau social. Nous pouvons donc facilement imaginer qu'un ancien détenu ayant un réseau composé majoritairement de personnes actives aura tendance à avoir pour valeur celle du travail et

comme objectif d'en trouver un. En toute logique une personne motivée à exercer une activité professionnelle aura tendance à trouver un emploi fixe plus aisément. Cependant, dans le cas des anciens détenus rencontrés nous nous sommes aperçus que bien souvent leur réseau n'est pas ce que l'on peut appeler varié. Dans la situation 2, il semble que ce soit plutôt une relation privilégiée qui aide Monsieur à maintenir une activité. Toujours dans cette situation ainsi que dans celle de M. X (situation 1) l'emploi a été trouvé par le biais de la probation. De ce fait, nous pouvons penser qu'effectivement un réseau varié offre plus de possibilité de décrocher un emploi mais qu'une personne clé peut néanmoins remplir ce rôle et apporter le même résultat.

Ensuite, il apparaît dans nos concepts qu'un réseau restreint constitue un bon soutien lors d'événements difficiles. Un réseau plus grand ou varié, quant à lui, donnera accès à un nombre d'avantages plus élevé. Une personne bénéficiant d'un réseau varié aura plus de chance d'obtenir du soutien dans les cinq mesures de soutien. Cela apportera à l'individu une palette de ressources et aura pour effet d'influencer indirectement son retour à une activité. Compte tenu de ce qui ressort de nos interviews et comme mentionné plus haut, les anciens détenus rencontrés n'ont pas nécessairement bénéficié d'un réseau varié. Dans leurs situations il s'agit d'un nombre restreint de personnes qui leur ont permis de retrouver et maintenir une activité. C'est donc la qualité et la perception du support qui fut efficace.

En ce qui concerne nos trois échantillons, il semblerait qu'aucun d'eux n'ait vraiment bénéficié d'un réseau varié. Il est donc difficile d'établir des liens avec l'hypothèse telle que posée. Cependant, nous pouvons relever que deux d'entre eux (situations 1 et 2) ont eu accès à un emploi, après la libération, grâce au service de probation. Il s'agit là d'une aide de la part de professionnelles qui s'avère précieuse pour des personnes sortant de prison. Effectivement, dans nos concepts il est fait mention du fait que le réseau secondaire offre des services destinés à combler les besoins qui ne pourraient pas l'être par le réseau primaire ce qui apparemment fut le cas. C'est donc grâce au réseau secondaire et non primaire qu'un emploi a été trouvé mais, selon ce que nous avons observé, le réseau primaire a permis de maintenir l'activité. C'est donc en offrant des services complémentaires que le réseau primaire et secondaire permettent à certains de nos anciens détenus de bénéficier des mêmes avantages que ceux ayant un réseau plus varié et vaste.

Concernant la situation de Monsieur M. (situation 3), apparemment ce dernier a trouvé un emploi par ses propres moyens. Le réseau par d'autres formes de soutien lui a permis d'effectuer ces démarches et également de maintenir l'activité. Cependant, comme nous l'avons vu Monsieur M. semble avoir la capacité de créer facilement des liens et possède certaines compétences sociales qui ont certainement joué en sa faveur et lui ont permis d'accéder à un emploi. De plus, il existe chez lui une réelle motivation à se réinsérer professionnellement « le travail c'est la vie », nous a-t-il dit. Ce besoin d'appartenance fut incontestablement un élément lui ayant permis le retour à une activité.

Sous-hypothèse H2

Une personne ayant un réseau social riche et diversifié a plus de chances de développer des compétences sociales qui l'aideront à retrouver et à maintenir un emploi.

D'un point de vue théorique, les compétences sociales représentent un ensemble de capacités relationnelles ce qui est indispensable dans le domaine professionnel. Nous avons vu que les dites capacités résultent d'un processus cognitif et de socialisation, ce qui signifie que les compétences sociales sont de l'ordre de l'acquis. Etant donné que ces compétences se font par apprentissage par contact avec les autres, nous sommes tentés d'avancer qu'effectivement une personne ayant un réseau social diversifié aura tendance à développer d'avantage ses capacités relationnelles. Cependant, la socialisation et ce type d'apprentissage se fait de manière importante durant l'enfance. Dans ce cas, est-ce qu'une fois adulte le réseau social a une incidence sur le développement des compétences sociales ? Selon nous la réponse est oui, le réseau permet d'entraîner les dites compétences et de les affiner.

L'enquête sur le terrain a révélé qu'au moins dans deux situations (1 et 2) il y avait un manque de compétences sociales et des problèmes à gérer les conflits qui pourraient, entre autres, être lié à un réseau qui, avant incarcération, était soit inexistant ou alors composé de personnes marginalisées. De plus, dans les deux cas il se trouve que les apprentissages n'ont pu être maintenus correctement. Effectivement, M. X. (situation 1) a connu un parcours scolaire peu stable et des difficultés à mener jusqu'à son terme un apprentissage. Il en va de même pour M. Y (situation 2) qui ne pu terminer sa formation professionnelle à cause de son problème de dépendance.

Durant leur peine, il semblerait que les compétences relationnelles de nos trois anciens détenus ont été peu entraînées. Effectivement, nous avons pu voir que M. Y. (situation 2) lors de sa cure était sous médicament ou méthadone et que cette situation était mal vécue. Il était souvent dans un état second et en désaccord avec le personnel de l'établissement. Selon lui, c'est le soutien de ses grands-parents et la lecture qui lui a permis d'effectuer un travail sur lui-même. C'est ensuite la relation qu'il a initié avec une femme et les enfants de celle-ci qui l'a amené petit à petit à adopter un nouveau comportement. Concernant la situation de M. M. (situation 3) lors de ses peines privatives de liberté il dit être tombé sur les mêmes personnes qu'il côtoyait à l'extérieur ce qui n'était pas favorable à l'émergence de comportement nouveau ou au développement de compétences sociales. C'est en se coupant volontairement du monde de la toxicomanie et en modifiant son environnement qu'un changement fut possible. Le reste se fit petit à petit au gré de nouvelles rencontres et de nouvelles expériences.

Pour conclure, il apparaît qu'effectivement l'acquisition de compétences sociales est liée à l'entourage. Cependant, il a été mentionné à de nombreuses reprises que nos anciens détenus n'ont pas bénéficié d'un réseau varié c'est donc à nouveau grâce à certaines personnes clés que de nouvelles compétences sociales ont pu être développées.

Hypothèse H0

L'intensité du réseau et du support social perçu dont va bénéficier l'ancien détenu (lors de son incarcération et à sa sortie) influencera le retour à une activité professionnelle fixe lui permettant de subvenir à ses besoins.

Comme nous avons pu le voir lors de l'analyse des précédentes hypothèses le support social réel et perçu a une influence démontrée. Effectivement, l'environnement oriente les choix et comportements des individus. Celui-ci est également un facteur favorisant l'émergence de diverses compétences qui seront un atout à la recherche et au maintien d'une activité professionnelle.

Nous avons pu constater que le support social perçu ne dépend pas du nombre de personnes qui constitue le réseau mais la qualité des liens ainsi que la fréquence des contacts. Les résultats obtenus sur le terrain corroborent ce point. Effectivement, les personnes interrogées ont eu accès à un emploi et ont pu le maintenir grâce à quelques personnes clés, y compris le réseau secondaire composé de professionnels. Chacune des trois personnes interrogées ont, par ailleurs, confirmé que leur entourage avait joué un rôle décisif leur ayant permis le cheminement nécessaire à l'obtention et au maintien d'un travail. Nous avons également pu voir que nos anciens détenus n'ont pas vraiment bénéficié d'un réseau varié et vaste et nous pouvons supposer que la majorité des détenus sont dans la même situation. Nous avons donc été amené à nous interroger quant au type de lien qui favorise le plus efficacement les chances d'une réinsertion professionnelle, est-ce :

- une relation forte datant d'avant l'incarcération et pouvant être maintenue durant la peine,
- ou une relation forte avec une personne rencontrée après la peine.

Il est difficile pour nous de nous positionner sur ce point. Il apparaît que pour les situations 1 et 2 un lien a pu être maintenu avec au moins un membre de la famille et que ce support a été perçu comme bénéfique. Pour la situation 3 aucun lien n'a été maintenu sauf avec quelques amis souffrant également de problèmes de dépendance ce qui favorisa plusieurs récidives. C'est en cherchant de nouveaux contacts et en se coupant de son environnement que M. M. pu retrouver une activité. Dans la situation 2 c'est également une nouvelle relation qui favorisa la réinsertion professionnelle. Sur la base des éléments ci-dessus et selon nous c'est une combinaison entre le maintien de liens fort et la création de nouvelles relations qui serait susceptible d'être le plus efficace.

Le support social pouvant être un élément favorisant une réinsertion sociale et professionnelle il apparaît, cependant, clairement qu'il est nécessaire, pour une réinsertion de qualité, qu'une prise de conscience s'opère chez l'individu incarcéré. Ce point a notamment été démontré dans les situations 2 et 3.

Nous en venons à présent au dernier point : quelle définition faut-il mettre derrière la notion de réinsertion du point de vue de l'ancien détenu ? Sans pouvoir faire de généralités et sur la base de nos interviews, il ressort qu'une activité lucrative est considérée comme un élément fort du sentiment de réinsertion. Toutefois, le fait d'être occupé par une activité professionnelle est l'aboutissement de tout un cheminement antérieur qui a pu passer, par exemple, par une cure. M. M nous disait :

« C'est en commençant à me soigner que j'ai commencé à me réinsérer dans la société ».

CHAPITRE 5 : Conclusion

9) Pistes de réflexions

Nous avons vu plus haut que, selon Claude Besozzi, la réinsertion professionnelle est effectivement le meilleur moyen de parer à une éventuelle récidive de la part d'anciens détenus. Nous avons également pu comprendre combien le support social et sa perception peut influencer le comportement d'un individu. Selon l'enquête menée sur le terrain, il est apparu que la réinsertion professionnelle des trois personnes interviewées a pu avoir lieu grâce au dit support social. Il semblerait donc que ces deux concepts (réinsertion et support social) soient à considérer. Les réflexions ci-dessous ont pris naissance tout au long de ce travail. La notion de faisabilité, dépendant de divers éléments qui nous échappe, n'a pas été prise en compte.

Sur la base des informations recueillies, nous estimons qu'une forme d'activité professionnelle en prison est bénéfique. Cela permet aux détenus de prendre et maintenir un certain rythme autour de cette dite activité. Effectivement, au travers de notre enquête nous avons pu nous apercevoir que pour une partie d'entre eux leur journée était complètement déstructurée avant l'incarcération. Une forme d'activité permet également de maintenir et développer certaines compétences professionnelles. Et pour terminer, cela donne la possibilité à certains détenus de découvrir une profession, comme cela fut le cas pour M. X (situation 1).

Nous avons pu nous rendre compte de l'importance qu'a le support social dans le retour à une activité professionnelle après la libération. De ce fait, nous pensons que les prisons devraient privilégier un accompagnement vers une réinsertion sociale durant la période d'incarcération. Actuellement, en prison des moyens existent afin de permettre aux détenus de maintenir certains liens avec l'extérieur, notamment grâce aux visites. Cependant, comme nous avons pu le voir beaucoup d'entre eux sont passablement isolés et en conflit avec leur famille. Cela nous pousse à imaginer d'autres actions à mettre en place afin de permettre aux détenus de trouver d'autres sources de soutien. Pour cela, il pourrait être intéressant de créer des groupes de discussion pour les détenus qui pourraient alors aborder divers thèmes, notamment ce qui les a conduit en prison. La participation aux groupes devrait être facultative et un cadre bien défini devrait absolument être posé. Les groupes pourraient être dirigés par des professionnels ou d'anciens détenus qui en auraient les compétences.

Durant nos interviews, à plusieurs reprises il est ressorti que durant l'incarcération les détenus n'ont pas vraiment trouvé de soutien auprès de professionnels. Bien qu'il a clairement été dit par deux d'entre eux qu'ils n'étaient pas preneur nous pensons, toutefois, que les professionnels du social ont tendance à être beaucoup dans l'action. Nous pouvons supposer qu'une simple écoute active, sans que celle-ci soit systématiquement suivie de conseils, pourrait être bénéfique. Ou alors, peut-être, pourrions-nous envisager une prise en charge des détenus durant leur peine en fonction de leur réseau relationnel ou favoriser le maintien des liens sociaux qui aurait le plus de chances d'éviter une récidive. Cela nécessiterait, de la part de l'ancien détenu, un travail d'analyse sur le support que son réseau lui apporte et la perception qu'il a de son dit réseau.

Pour terminer, au travers de nos interviews nous nous sommes aperçus que le patronage constituait une aide précieuse à la réinsertion professionnelle des anciens détenus. Peut-être

pourrions-nous envisager un tel suivi pour chaque détenu. Nous sommes conscients des difficultés d'une telle prise en charge mais, sur la base de nos témoignages ainsi que nos découvertes théoriques, nous pensons qu'un suivi de la part de professionnels du social est une chose bénéfique à la réinsertion socio-professionnelle.

10) Conclusion

En débutant ce travail de recherche nous avons pour intention de répondre à la question suivante : de quelle manière le réseau social influence-t-il la réinsertion professionnelle d'un adulte sortant d'une peine privative de liberté d'une durée supérieure à une année? Pour cela plusieurs hypothèses ont été avancées afin de nous permettre d'aborder au mieux les thèmes liés à la question exposée ci-dessus. Il s'agissait pour nous de déterminer si la réinsertion professionnelle d'un détenu au moment de sa libération peut être favorisée par l'existence d'un support social. Et de mettre en évidence la nature de ce soutien social durant et après l'emprisonnement. Nous nous sommes également intéressés aux raisons qui poussent l'ancien détenu à percevoir son réseau comme un soutien ou au contraire comme un frein.

Afin de mener au mieux ce travail de mémoire nous avons, dans un premier temps, élaboré différents concepts sur la base de diverses lectures. Puis, dans un second temps, nous nous sommes rendu sur le terrain et avons procédé à l'interview de trois anciens détenus cela dans le but de confronter nos concepts à la réalité vécue par le public concerné. Bien que notre échantillon, dû à son petit nombre, ne nous permette pas de faire de grandes généralités, nous en sommes, tout de même, arrivés à certaines conclusions. Il ressort dans notre analyse qu'un individu quel qu'il soit agit en fonction de son environnement. Effectivement, nos habitudes, normes et valeurs nous sont inculquées par notre entourage qui de ce fait influence nos comportements et nos choix. Cette influence peut s'avérer positive et dans ce cas le réseau constituer un soutien ou au contraire cette influence peut conduire un individu vers un comportement marginalisé. Au long de ce travail, nous nous sommes questionnés à propos du type de réseau favorisant une réinsertion professionnelle pour les personnes ayant été incarcérées. Nos concepts nous ont amené à penser que le nombre de personne constituant le réseau était important. Effectivement, un réseau varié et nombreux aura tendance à donner accès à un nombre d'avantages plus important. Cependant, lors des interviews nous nous sommes rendus compte que les anciens détenus interrogés avaient au moment de leur incarcération et lors de leur libération un réseau plutôt restreint ou inexistant. Il est finalement apparu qu'une réinsertion professionnelle a pu avoir lieu, du moins pour nos intéressés, grâce à quelques personnes clés appartenant au réseau primaire et secondaire. Ceci nous a permis de démontrer l'importance du soutien perçu au détriment du soutien réel. Cela signifie d'un réseau même restreint peut constituer un support efficace pour autant que les liens tissés soient de qualités et que les membres qui la compose soient disponibles.

Jean-Paul Sartre disait dans « Huis clos » l'enfer c'est les autres. Les autres sont ce qu'il y a de plus important en nous-mêmes, nous utilisons les moyens que les autres nous ont donnés pour nous juger. Il pensait également que si nos rapports avec les autres sont tordus et viciés alors nous sommes en enfer. Dans ce cas et selon nous si nos rapports aux autres sont sains et qu'ils nous donnent les moyens de voir en nous-mêmes des ressources c'est vers le paradis que nous tendons.

Découvertes personnelles

Ce travail nous a permis, d'une part, d'acquérir certaines bases concernant le fonctionnement du système carcéral en Suisse et les mesures mises en place afin de faciliter le retour à la vie en société. De plus, ce mémoire nous a donné l'occasion de comprendre l'impact du support social et surtout l'influence du soutien perçu. Ainsi, nous avons pu voir que l'environnement tient un rôle primordial dont les professionnels du social doivent tenir compte. Effectivement, l'entourage influence, par ses actions et inactions, de manière décisive le comportement et les choix des individus. Comme le dit très justement Monsieur Imanouel Pajand, coordinateur du suivi des détenus : « Si nous ne prenions pas en compte la situation globale du prisonnier, nous étions à côté de la plaque. La réinsertion professionnelle nécessite un travail sur l'ensemble de la problématique du détenu : situation administrative (il n'a souvent plus de papiers), situation familiale (isolement, divorce, famille éloignée...), santé (problème d'alcool, toxicomanie), hébergement etc. (Rouff, K., 2003) ».

Par ailleurs, ce mémoire nous a permis de prendre conscience de nos capacités et limites dans la réalisation d'un tel travail qui est un investissement important en temps et en implication personnelle. De ce fait, une méthode soigneusement préparée constitue un facilitateur à la réalisation d'une telle tâche.

Pour conclure, nous dirons que ce travail nous a beaucoup apporté d'un point de vu théorique et personnel. Celui-ci nous a donné l'occasion de mener des entretiens très enrichissant qui nous auront beaucoup marqués et la possibilité d'explorer un domaine que nous n'avions pas eu l'occasion d'approcher durant notre formation. En matière d'approfondissement de la question traitée, un domaine tout particulier mériterait d'être développé d'avantage. L'impact tant positif que négatif du support social dans une démarche de réinsertion social et/ou professionnelle. Effectivement, en tant que travailleurs sociaux nous sommes, dans la pratique, souvent amené à accompagner nos bénéficiaires vers une réinsertion. Il serait bénéfique à notre formation de traiter ce thème de manière plus approfondie.

11) Bibliographie

Ouvrages :

- ABRIC, J.-C. [dir] *Exclusion sociale, insertion et prévention*. Saint-Agne : Editions Erès, 1996. 168 p.
- BAERTSCHI, B. [dir] *Comprendre et combattre l'exclusion*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 1998. 158 p.
- BOUCHON-SCHWEITZER, M. « Psychologie de la santé : modèles, concepts et méthodes » : Ed : Paris, 2002.
- BRODEUR, C., ROUSSEAU, R. [dir] *L'intervention de réseaux : une pratique nouvelle*. Montréal : Ed. France-Amérique, 1984. 223 p.
- DEGENNE, A. *Les réseaux sociaux : une analyse structurale en sociologie*. Paris : A Colin, 1994. 288 p
- EBERSOLD, S. *La naissance de l'inemployable : ou l'insertion aux risques de l'exclusion*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2001. 208 p.
- GOGUEL D'ALONDANS, A. *L'exclusion sociale : les métamorphoses d'un concept (1960-2000)*. Paris : L'Harmattan, 2003. 167 p.
- GUELPA, B. *sorties : parcours de cinq détenus*. Genève : Labor et Fides, 2006. 187 p.
- PAUGAM, S. *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*. Paris : Presses univ. de France, 2002. 256 p.
- TAP, P., MALEWSKA-PEYRE, H. *Marginalités et troubles de la socialisation*. Paris : Presses Universitaires de France, 1993. 334 p.

Mémoire de fin d'étude :

- KLAUS, S. *Milieu pénitentiaire : quelle réinsertion ?* Sion, avril 2005. 70 p.
- OSPEL, L. *Prisonniers : espoir social ?* Lausanne, janvier 1995. 89 p.

Sites Internet :

ALARIE, C. *L'impact du support social sur la santé des femmes, 1998* [En ligne]. In *Prairie Women's Health* Adresse URL : <http://www.pwhce.ca/pdf/alarie.pdf> (Page consultée le 25 mars 2008)

BEAUREGARD, L. « La mesure du soutien social ». In *Laboratoire d'informatique Médicale* [En ligne]. Adresse URL : http://www.med.univ-rennes1.fr/sisrai/art/soutien_social2.html (page consultée le 25 mars 2008)

BESOZZI, C. « Rapport sur la récidive après une peine privative de liberté ». In Confédération suisse. *Site de la confédération* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.ejpd.admin.ch/ejpd/fr/home/dokumentation/mi/2000/2000-01-14.html> (Page consultée le 5 février 2007)

Cadremploi. *Site de Cadre emploi* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.cadremploi.fr> (Page consultée le 3 février 2007)

Carrefour Prison. *Site de Carrefour Prison* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.carrefour-prison.ch> (Page consultée le 27 juin 2006)

EMERY, Y. « Compétences sociales et intégration professionnelle ». In FDEP. *Fondation pour le développement de l'éducation permanente* [En ligne] Adresse URL : <http://fdep.ch/Documents/competences-soc.pdf>, 2003 (Page consultée le 2 avril 2007)

GRANDJEAN, C. « Règlement concernant le régime progressif de l'exécution des peines et de l'internement des délinquants d'habitude » In Législation cantonale. *Canton du valais* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.vs.ch/Navig/navig.asp?MenuID=4491> (Page consultée le 27 décembre 2006)

GSR. « Probation/Mandat de patronage » In *Guide social romand*, [En ligne]. Adresse URL : <http://www.guidesocial.ch/fr/fiche/127/> (Page consultée le 27 juin 2006)

INKEL, A. « L'insertion sociale des personnes marginalisées et proches de la grande pauvreté » In Université du Québec. *Site de l'université du Québec* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.uqo.ca/crdc-geris/crdc/publications/MM2.rtf> (Page consultée le 5 février 2007)

JAGER, A. « Exclusion, intégration : est-il facile de réintégrer les anciens détenus dans la société française) » In *Prison.Eu.Org* [En ligne]. Adresse URL : http://prison.eu.org/article.php3?id_article=6385 (Page consultée le 25 mars 2008)

MOTIUK, L. *Forum : recherche sur l'actualité correctionnelle* [En ligne]. Adresse URL : http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/forum/Vol17No1/vol17no1_f.pdf (Page consultée le 5 février 2007)

PORTES ; A. « Les réseaux sociaux ». In *Section de sociologie* [En ligne]. Adresse URL : http://socio.ens-lsh.fr/agregation/reseaux/reseaux_fiches_portes_1998.pdf (Page consultée le 3 février 2007)

Prison.eu.org. *Site de Ban public* [En ligne]. Adresse URL : <http://prison.eu.org> (Page consultée le 27 juin 2006)

Prisons free. *La réinsertion des personnes détenues* [En ligne]. Adresse URL : <http://prisons.free.fr/reinsertion.htm> (Page consultée le 28 juin 2006)

ROUFF, K. « Des formations pour les détenus, afin d'éviter la récidive, n°659 du 27 mars 2003 ». In Lien social [En ligne]. Adresse URL : http://www.lien-social.com/spip.php?article529&id_groupe=12 (Page consultée le 19 août 2008)

SOCIALINFO. *Dictionnaire Suisse de politique sociale* [En ligne]. Adresse URL : <http://www.socialinfo.ch/cgi-bin/dicoposso/show.cfm?id=330> (Page consultée le 27 décembre 2006)

WYER, H. « Règlement sur le patronage ». *Site officiel du canton du Valais*. [En ligne]. Adresse URL : http://www.vs.ch/home2/etatvs/vs_public/public_lois/fr/Pdf/340.212.pdf (Page consultée le 28 juin 2006)

Ressource Humaine :

- Madame Viviane Schekter, directrice de l'association Carrefour – Prison, à Genève.
- Service de patronage, Valais.
- Service de probation, Neuchâtel.

ANNEXE 1

Grille d'entretien

Grille d'entretien

Données personnelles

Age :	Nationalité (permis) :
Etat civil :	Lieu d'habitation :
Langue maternelle :	Autres langues :
Activité professionnelle actuelle :	
Conjoint ou concubin :	Nombre d'enfants :
Père et mère en vie ?	

Parcours de vie

- 1) Pouvez-vous me parler de votre parcours de vie avant qu'intervienne la première condamnation (parcours scolaire, formation professionnelle,...) ? (Sous forme de discussion)
 - 1.1) Quels sont les diplômes obtenus, quel est votre niveau d'étude (diplôme scolaire le plus élevé) ?
- 2) Pouvez-vous à présent me parler de votre parcours carcéral dans un ordre chronologique ?

Liens sociaux

Avant l'incarcération :

- 3) Aviez-vous des personnes ou des membres de votre famille que vous rencontriez régulièrement juste avant votre condamnation? Et à quelle fréquence ?
- 4) Quelles étaient les personnes dont vous vous sentiez le plus proche ?
- 5) Qu'est-ce que vous appréciez le plus chez elles, quel support vous offraient ces personnes ?

Lors de la détention :

- 6) Durant votre passage en prison, aviez-vous un suivi des professionnels tels que le pasteur, un assistant social ou un autre ? A quelle fréquence les rencontriez vous ?
- 7) Y avait-il des personnes qui sont venues vous voir dans votre entourage ? A quelle fréquence ?

- 8) Aviez-vous d'autres personnes avec qui vous aviez des contacts (téléphones, courriers, ... ? A quelle fréquence ?
- 9) Quelles ont été les attitudes des personnes avec qui vous avez gardé contact ?
- 10) Comment avez-vous vécu ces contacts ou ces manques de contacts ?
- 11) De votre point de vue, par rapport aux autres détenus, en quoi les attitudes de vos proches étaient-ils différents de ceux des proches des autres prisonniers ?
- 12) De votre point de vue, la relation que vous avez eu avec ces différents contact a-t-elle évolué au cours de votre détention ? Si oui, qu'est-ce qui les a fait évoluer ?
- 13) Pouvez-vous me parler des contacts que vous aviez avec les autres détenus ?
- 14) D'un point de vue général, la période d'incarcération a-t-elle eu une influence sur votre réseau social ?
- 15) Avez-vous bénéficié du système progressif ? Si oui, comment l'avez-vous vécu ?

Lors de la libération :

- 16) Pouvez-vous me parler de la sortie et des semaines qui ont suivi ?
- 17) Comment évalueriez-vous l'importance de vos proches lors de votre libération et son influence
- 18) Depuis votre libération, avez-vous rencontré des personnes ? Si oui qui sont-elles et à quelle fréquence les avez-vous vues ?
- 19) Qui a eu l'initiative de ces contacts ?
- 20) En quoi étaient-elles une ressource ou un handicap pour vous ?
- 21) A votre avis, comment étiez-vous perçu par les autres en général ?
- 22) Quelles sont les personnes que vous avez continué à voir depuis votre libération ? Et quelles sont celles qui ont continué à prendre de vos nouvelles ou qui se sont préoccupées de vous d'une manière ou d'une autre ? Et à quelle fréquence ?
- 23) Dans quel domaine, votre réseau vous offre-t-il ou vous a-t-il offert du support (matériel, émotif, encouragement à la vie hors prison, ...) ?
- 24) Parmi les personnes que vous fréquentez lesquelles, selon vous, peuvent ou vous ont aidé à vous réintégrer professionnellement ?
- 25) Toujours selon vous, y en a-t-il qui au contraire vous ont poussé à vous retrouver dans une situation semblable à celle que vous aviez avant d'entrer en prison ?

26) Selon vous, par où commence la réinsertion ?

Réinsertion professionnelle

27) Avez-vous travaillé en prison ? Si oui, pouvez-vous me parler de cette activité ?

28) Dans quelle mesure était-il facile ou difficile de retrouver une activité professionnelle ?

29) Que représentait pour vous le retour à une activité professionnelle ?

30) Dans quelle mesure était-il facile ou difficile de se maintenir dans une activité professionnelle ?

31) Pouvez vous me parler des emplois occupés après votre libération ?

32) Dans quelle mesure le fait d'avoir des connaissances influence-t il sur le fait de retrouver un emploi ?

33) Quel rôle, direct ou indirect, a joué votre réseau dans le retour ou non à une activité professionnelle ?

34) Selon vous, dans quelle mesure existe-t-il un lien entre vos chances de réinsertion sociale et professionnelle et votre réseau social ? Et comment cela se passe-t-il ?

Compétences sociales

35) Quel est votre rapport à la hiérarchie ?

36) Comment gérez-vous les conflits de façon générale ?

37) Quelles sont, selon vous, les attitudes nécessaires à adopter lors de l'exercice de votre domaine professionnel ?

38) Comment vous situez-vous face à ces dites attitudes ?

39) Vous qualifiez vous de quelqu'un de sociable, aimez vous être en contact avec les autres ?

40) Quel est votre sentiment face à la société et est-ce que vous vous y sentez intégré ?

41) Avez-vous des remarques ou des compléments à apporter suite à cet entretien ?

ANNEXE 2

Notice d'information et formule de consentement

NOTICE D'INFORMATION

Recherche portant sur la réinsertion professionnelle de personnes ayant connu une peine privative de liberté d'une durée supérieure à une année.

But de la recherche :

Le but de cette recherche est de déterminer l'existence ou non d'un lien entre le support social dont bénéficie le détenu à sa sortie de prison et la qualité de sa réinsertion professionnelle. Cette recherche tentera également de mettre en lumière la manière dont s'exerce l'influence du dit entourage.

La recherche susmentionnée est menée par une étudiante de la Haute école spécialisée du domaine de la santé et du social en qualité de mémoire de fin d'étude.

Si vous êtes d'accord de participer à cette recherche, vous aurez un entretien d'une heure et demie environ avec l'étudiante concernée dans un lieu choisi en commun entre l'interviewé et l'étudiante. Celle-ci répondra à vos éventuelles questions sur la recherche et vous questionnera sur le temps que vous avez passé en détention ainsi que sur votre libération. Vos réponses seront enregistrées afin de ne pas déformer vos propos lors de l'analyse des données. Les bandes magnétiques des enregistrements seront détruites à la fin de cette étude.

Tous les renseignements recueillis et ce que vous aurez dit pendant cette recherche seront traités de façon confidentielle. Vous serez identifié par un numéro.

Votre participation est volontaire. Vous avez le droit de ne pas participer ou de vous retirer de l'étude sans aucun préjudice pour vous et ce à tout moment. Si vous avez des questions à poser concernant cette recherche, vous pouvez vous adresser à Merotto Nadia ou à l'assistant social en charge de votre dossier.

FORMULE DE CONSENTEMENT

Recherche sur la réinsertion professionnelle suite à une période de détention

J'atteste avoir lu avec attention la feuille d'information et avoir reçu toutes les explications nécessaires à ma participation.

Toutes les informations découlant de cette recherche resteront confidentielles et je conserve le droit de me retirer de l'étude sans préjudice à mon égard.

C'est en toute connaissance de cause que je participe à cet entretien.

Signatures :

NOM

SIGNATURE

DATE

Sujet :

Investigateur :

ANNEXE 3

Rapport sur la récidive de Claude Besozzi

Rapport sur la récidive après une peine privative de liberté

Communiqués

Le rapport de Claudio Besozzi présenté aujourd'hui sous le titre "Prison et changement" est une étude sur la récidive après une première peine privative de liberté, commandée et financée par l'Office fédéral de la justice (OFJ). Il renvoie à une recommandation du Conseil de l'Europe de 1975 réclamant l'élaboration d'une statistique en matière de récidive et se fonde sur trois projets partiels de l'Office fédéral de la justice (OFJ) et de l'Office fédéral de la statistique (OFS), à savoir, la statistique des détenus, le catalogue des établissements pénitentiaires et le projet «Rückfall Discours und Bewahrung». Claudio Besozzi, l'auteur du présent rapport de synthèse, dirigeait ces trois projets, réglés dans l'ordonnance sur les relevés à titre d'essai destinés à une statistique pénitentiaire, et 23.03.2007) qui, une fois la loi sur la statistique fédérale révisée, ont trouvé une voir aussi dans l'indexautre base légale réservée aux statistiques de la criminalité.

Le rapport est le résultat d'une analyse qualitative sur la récidive après une première peine privative de liberté. Les enquêtes menées à cette fin l'ont été au cours des années 1989 à 1993. Dans les années 1994 et 1996, l'auteur avait rédigé à cet effet trois rapports qui ont été refondus dans le présent rapport de synthèse. Sur le plan méthodologique, les résultats du rapport de synthèse se fondent sur 47 interviews réalisées avant la libération et sur 20 interviews réalisées après la réintégration dans l'établissement. Les détenus ont été interrogés sur leurs antécédents, la nature des infractions commises, la manière dont ils ont vécu leur détention, les expériences faites après la libération et la récidive. Une comparaison systématique des carrières, l'identification de processus qui favorisent l'amendement du condamné ou qui s'y opposent et la reconstruction de la détention en tant qu'interaction entre les détenus et leurs conditions de détention ont servi de point de départ.

Le rapport distingue les facteurs qui influencent la récidive ou l'amendement des condamnés libérés. Selon le rapport, une récidive est hautement probable lorsque l'infraction est la conséquence inéluctable d'une toxicomanie, lorsqu'elle avait des effets positifs pour son auteur, ou lorsque l'auteur décline toute responsabilité ou faute personnelle. En revanche, l'amendement du condamné est fortement favorisé par la prise de conscience du fait que l'infraction n'était pas un bon moyen d'arriver à ses fins, qu'il aurait été possible d'agir conformément à la loi et, enfin, lorsque l'auteur reconnaît avoir commis une faute, se rend compte des conséquences de son acte et est prêt à en assumer la responsabilité.

Le rapport de synthèse met l'accent sur l'individu en tant que sujet responsable de ses actes et arrive à la conclusion que l'amendement du condamné ou sa récidive ne dépendent pas seulement de la pression ou de la stigmatisation sociale, ou encore des conditions de détention, mais que l'individu agit en interaction avec son environnement. Même lorsque les conditions de détention sont modifiées, ces propos conservent toute leur valeur. Aux termes du rapport en effet, ce ne sont pas les conditions spécifiques de détention qui sont

déterminantes pour une future récidive mais la manière dont l'individu réagit face à ces conditions. Tous les détenus ne sont pas capables de profiter des occasions d'amendement qui leur sont offertes; seuls peuvent le faire les condamnés qui peuvent et souhaitent bénéficier d'un apprentissage social, sont prêts à assumer leurs responsabilités et à reconnaître leur culpabilité. En conséquence, la confrontation du condamné avec ses actes est la condition nécessaire de tout amendement.

La détention préventive est aussi ressentie comme une peine

L'étude met aussi en lumière le fait que c'est moins l'exécution de la peine que la détention préventive qui la précède et le procès qui sont ressentis véritablement comme une peine. L'auteur du rapport demande donc que la détention préventive soit ordonnée avec plus de réserve et recommande la médiation en tant qu'interaction entre l'autorité de jugement et le délinquant.

Confirmation des projets pilotes de l'OFJ dans le domaine

de l'exécution des peines et mesures

Ces conclusions confirment aussi les résultats actuels de projets pilotes dans le domaine de l'exécution des peines et mesures que l'OFJ subventionne. Un certain nombre de ces projets pilotes sont achevés et les rapports finals ont été rédigés. On peut relever d'une manière générale que tous les projets pilotes qui s'attachent en priorité aux besoins de l'individu et mettent en place les mesures d'encouragement qui s'imposent ont un certain succès. Toutes ces tentatives partent de l'idée qu'il faut responsabiliser davantage l'individu et augmenter ainsi ses compétences sociales. C'est une préoccupation qui caractérise aussi l'actuelle révision de la partie générale du code pénal (CP).

Renseignements complémentaires

Office fédéral de la justice, T +41 31 322 77 88, [E-Mail](#)

[Début de la page](#)

Dernière modification: 14.01.2000

Département fédéral de justice et police (DFJP)

[Informations juridiques](#) [1 Contact](#)

ANNEXE 4

Extraits de loi

311.0

Code pénal suisse

Titre 4
Exécution des peines privatives de liberté et des mesures entraînant une privation de liberté

Art. 74

1. Principes

Le détenu et la personne exécutant une mesure ont droit au respect de leur dignité. L'exercice de leurs droits ne peut être restreint que dans la mesure requise par la privation de liberté et par les exigences de la vie collective dans l'établissement.

Art. 75

2. Exécution des peines privatives de liberté.
Principes

¹ L'exécution de la peine privative de liberté doit améliorer le comportement social du détenu, en particulier son aptitude à vivre sans commettre d'infractions. Elle doit correspondre autant que possible à des conditions de vie ordinaires, assurer au détenu l'assistance nécessaire, combattre les effets nocifs de la privation de liberté et tenir compte de manière adéquate du besoin de protection de la collectivité, du personnel et des codétenus.

² S'il est à prévoir qu'une peine privative de liberté ferme sera prononcée, l'auteur peut être autorisé à en commencer l'exécution de manière anticipée.

³ Le règlement de l'établissement prévoit qu'un plan d'exécution est établi avec le détenu. Le plan porte notamment sur l'assistance offerte, sur la possibilité de travailler et d'acquérir une formation ou un perfectionnement, sur la réparation du dommage, sur les relations avec le monde extérieur et sur la préparation de la libération.

⁴ Le détenu doit participer activement aux efforts de resocialisation mis en œuvre et à la préparation de sa libération.

⁵ Les préoccupations et les besoins spécifiques des détenus, selon leur sexe, doivent être pris en considération.

⁶ Lorsque le détenu est libéré conditionnellement ou définitivement et qu'il apparaît ultérieurement qu'il existait contre lui, à sa libération, un jugement exécutoire prononçant une peine privative de liberté, il y a lieu de renoncer à lui faire exécuter cette peine:

- a. si, pour une raison imputable à l'autorité d'exécution, cette peine n'a pas été exécutée avec l'autre peine;
- b. si, à sa libération, le détenu pouvait de bonne foi partir de l'idée qu'il n'existait contre lui aucun autre jugement exécutoire prononçant une peine privative de liberté et
- c. si l'exécution de ce jugement risque de mettre en cause sa ré-